



La coordination internationale et le multilatéralisme sont essentiels pour bâtir un futur vert, numérique et inclusif.

**DÉTERMINÉ À
COLLABORER**

FMI
RAPPORT ANNUEL
2023





190 pays

qui œuvrent
pour encourager
la coopération
monétaire mondiale,
faciliter le commerce
international, contribuer
à des niveaux élevés
d'emploi et de revenu
réel, promouvoir la
stabilité des changes
et aider les pays
membres à remédier
aux déséquilibres de la
balance des paiements.

DÉTERMINÉ À COLLABORER

Les perspectives mondiales sont incertaines. L'économie mondiale a fait preuve de résilience, mais, dans la plupart des pays, les perspectives de croissance à court et à moyen terme restent moroses et les risques de dégradation sont élevés. Dans un contexte de resserrement des politiques monétaires pour réduire l'inflation, des chocs successifs, y compris la guerre menée par la Russie en Ukraine, pèsent sur l'économie et sur la stabilité macrofinancière, notamment du fait de tensions financières. L'inflation a légèrement ralenti, mais les pressions sur les prix restent tenaces.

La vulnérabilité liée à la dette est élevée : 60 % des pays à faible revenu et 25 % des pays émergents sont en situation de surendettement ou risquent de l'être. Les démarches de restructuration de la dette ont été poussives. Parallèlement, les inégalités persistent au sein des pays et d'un pays à l'autre, et un nombre record de 350 millions de personnes dans 79 pays se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë.

L'augmentation des risques de fragmentation géoéconomique rend plus difficile la riposte à des défis communs et exige la prise de mesures décisives pour rétablir un climat de confiance. Les dividendes de la paix mondiale s'amenuisent et, par voie de conséquence, les ressources disponibles pour venir en aide aux plus vulnérables diminuent. Le protectionnisme prend de l'ampleur, ce qui entrave le commerce mondial et érode les gains de l'intégration acquis à grand-peine. Pour relever des défis communs, tels que la crise climatique et le passage au numérique, il faudra surmonter les divergences de vues et renforcer la coopération internationale.

Le FMI est déterminé à collaborer avec ses pays membres pour trouver des solutions pragmatiques qui permettront de placer durablement l'économie mondiale sur une trajectoire ascendante. La mise en place de politiques intérieures judicieuses, la stimulation du commerce mondial et le renforcement des institutions permettront de dissiper les incertitudes et de consolider la résilience macroéconomique. L'intensification de l'aide internationale et la recherche de solutions au problème du fardeau de la dette permettront de venir en aide aux pays vulnérables. L'investissement dans les technologies numériques contribuera à bâtir un avenir plus prospère et plus inclusif. Enfin, la lutte conjointe contre le changement climatique permettra de préserver notre planète.



Message de la Directrice générale

Chers lecteurs,

L'économie mondiale a subi choc sur choc, ce qui a mis à l'épreuve la résilience des populations partout dans le monde. Les pays qui peinaient à se remettre de la pandémie de COVID-19 ont subi un nouveau coup dur avec la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et la crise du coût de la vie qui s'en est suivie.

Aujourd'hui, la croissance est faible et l'inflation reste obstinément élevée, tandis que la dette et la vulnérabilité financière demeurent importantes. En outre, la fragmentation géoéconomique s'aggrave, au moment même où une coopération internationale est nécessaire pour faire face aux enjeux liés à la dette souveraine, au changement climatique, et aux risques et possibilités que présentent le passage au numérique et l'intelligence artificielle.

Le FMI collabore avec ses pays membres pour relever ces défis et renforcer la résilience économique. Nous le faisons dans le cadre de nos missions essentielles de



Émirats arabes unis

surveillance, de développement des capacités et de prêt, et grâce à notre capacité à réunir les plus hauts dirigeants économiques du monde dans un espace où ils peuvent travailler sur des problèmes difficiles dans un esprit de coopération et d'intérêt mutuel.

Entre le début de la pandémie de COVID-19 et la fin de l'exercice 2023, le FMI a fourni près de 300 milliards de dollars à 96 pays. Au cours de l'exercice 2023, deux nouveaux mécanismes de prêt sont devenus opérationnels. Le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité offre aux pays membres un financement abordable à long terme pour les aider à relever des défis tels que ceux liés au changement climatique et à la préparation aux pandémies, tandis que le guichet « chocs alimentaires » offre un financement d'urgence pour répondre aux besoins de financement de la balance des paiements liés à l'alimentation.

Le FMI aide aussi les pays à satisfaire des besoins de financement élevés afin de prévenir des crises de la dette ou, pour les pays déjà en situation de surendettement, de rétablir leur stabilité économique et financière. Outre les efforts qu'il déploie auprès de ses pays membres, le FMI s'emploie également à faciliter la restructuration de la dette au moyen du cadre commun

du G20 et de la table ronde mondiale sur la dette souveraine, convoquée conjointement avec la Banque mondiale et la présidence indienne du G20 pour réunir les créanciers et les emprunteurs du secteur public et du secteur privé.

Le présent *Rapport annuel* met l'accent sur les travaux du conseil d'administration du FMI, dont les orientations et la fonction de surveillance sont essentielles. Il met également en évidence les conseils, les outils de développement des capacités et le soutien que le FMI a fournis à ses pays membres en temps opportun.

Alors que les dirigeants de 190 pays s'apprêtent à se réunir à Marrakech (Maroc) pour les Assemblées annuelles en octobre, il est bon de rappeler que nous pouvons travailler ensemble pour relever des défis communs. Il n'y a pas de temps à perdre.

KRISTALINA GEORGIEVA
Directrice générale
Septembre 2023

À propos du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) est une organisation regroupant 190 pays qui œuvrent pour encourager la coopération monétaire mondiale, faciliter le commerce international, contribuer à des niveaux élevés d'emploi et de revenu réel, promouvoir la stabilité des changes et aider les pays membres à remédier aux déséquilibres de la balance des paiements. Le FMI cherche à assurer la stabilité du système monétaire international, en d'autres termes, le système international de paiements et de change qui permet aux pays et à leurs citoyens de procéder à des échanges entre eux. Les pays membres du FMI sont tous représentés au conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, approuve les financements du FMI visant à aider les pays membres et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du conseil d'administration, de la direction et des services du FMI au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, sauf indication contraire. Son contenu reflète les avis et les discussions stratégiques du conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril. L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du conseil d'administration du FMI. L'unité de compte du FMI est le droit de tirage spécial (DTS) ; la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 28 avril 2023, 1 dollar était égal à 0,742386 DTS et 1 DTS à 1,34701 dollar. Au 29 avril 2022, 1 dollar était égal à 0,743880 DTS et 1 DTS à 1,34430 dollar. Étant donné que les chiffres ont été arrondis, les totaux peuvent être légèrement différents de la somme des composantes. Dans le présent rapport, le terme « pays » ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Son emploi désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais dont les statistiques sont établies de manière distincte et indépendante. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes ne supposent, de la part du FMI, aucun avis sur le statut juridique d'un territoire, ni aucun aval de ces frontières.

Au 28 avril 2023, le taux de change **DTS/dollar** était
1 dollar = 0,742386 DTS

et le taux de change **dollar/DTS** était
1 DTS = 1,34701 dollar

Les trois principales missions du FMI

Surveillance économique

Conseiller aux pays membres des mesures pour parvenir à la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

Prêts

Mettre à la disposition des pays membres des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements, notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait de paiements extérieurs supérieurs à leurs recettes de change.

Développement des capacités

Assurer des activités de développement des capacités (assistance technique et formation) à l'intention des pays membres qui en font la demande, afin d'aider leurs institutions économiques à concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques judicieuses.

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, dispose de bureaux dans le monde entier afin de promouvoir le caractère mondial de l'institution et d'entretenir une relation étroite avec ses pays membres. Pour plus d'informations sur le FMI et ses pays membres, veuillez consulter le site Internet de l'institution : IMF.org.

Sigles et abréviations

AC	accord de confirmation
AEB	accord d'emprunt bilatéral
BAI	bureau de l'audit interne
BIE	bureau indépendant d'évaluation
COVID-19	maladie causée par le coronavirus SARS-CoV-2
CRG	compte des ressources générales
DTS	droit de tirage spécial
FCC	facilité de crédit de confirmation
FCR	facilité de crédit rapide
FEC	facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes
fonds fiduciaire RD	fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité
fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FRD	facilité pour la résilience et la durabilité
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
G20	Groupe des Vingt
ICD	Institut pour le développement des capacités
IDA	Association internationale de développement
IFR	instrument de financement rapide
LCM	ligne de crédit modulable
LLCT	ligne de liquidité à court terme
LPL	ligne de précaution et de liquidité
MEDC	mécanisme élargi de crédit
NAE	nouveaux accords d'emprunt
PESF	programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	pays pauvres très endettés
ONU	Organisation des Nations Unies
RNB	revenu national brut
SRP	stratégie de réduction de la pauvreté

8 PREMIÈRE PARTIE
GROS PLAN

- 8 Faire face à l'incertitude
- 11 Crise du coût de la vie
- 14 Dette publique
- 17 Résilience face aux chocs
- 20 Coopération internationale

24 DEUXIÈME PARTIE
**NOTRE CŒUR
DE MÉTIER**

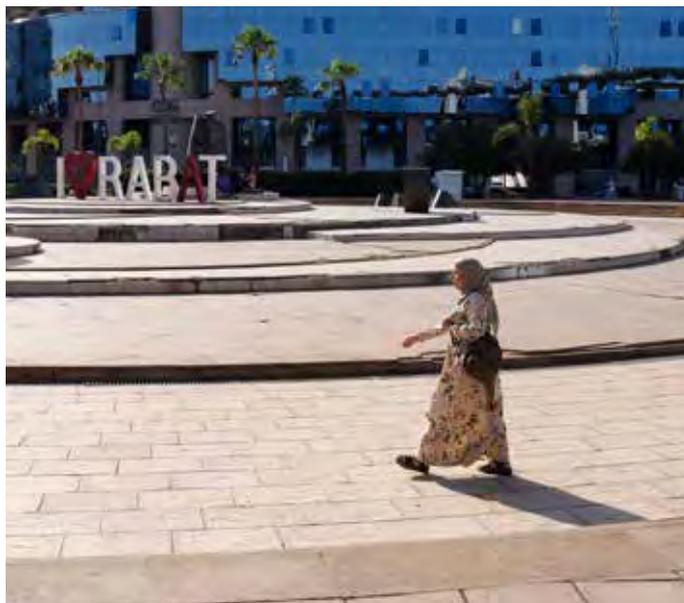
- 26 Surveillance économique
- 28 Prêts
- 41 Développement des capacités

52 TROISIÈME PARTIE
QUI NOUS SOMMES

- 54 Administrateurs et administrateurs suppléants
- 56 Équipe de direction
- 60 Ressources
- 66 Responsabilisation
- 70 Responsabilité sociale



RAPPORT ANNUEL 2023 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
[IMF.ORG/AR2023](https://www.imf.org/ar2023)



Maroc

Marrakech 2023

Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI

Situé au carrefour de l'Afrique, de l'Europe et du Moyen-Orient, le Maroc est un trait d'union entre les cultures et les civilisations depuis des millénaires. Du 9 au 15 octobre 2023, il accueillera les Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI à Marrakech, marquant ainsi le retour de cette manifestation en Afrique 50 ans après et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord 20 ans après. Marrakech 2023 offrira aux pays membres du FMI une occasion unique de faire face ensemble à des difficultés croissantes et de débattre des priorités d'action et de réforme dans le cadre des thèmes principaux des Assemblées, à savoir accroître la résilience, mettre en œuvre des réformes porteuses de transformation et donner un nouvel élan à la coopération mondiale.



Première partie

GROS PLAN

FAIRE FACE À L'INCERTITUDE

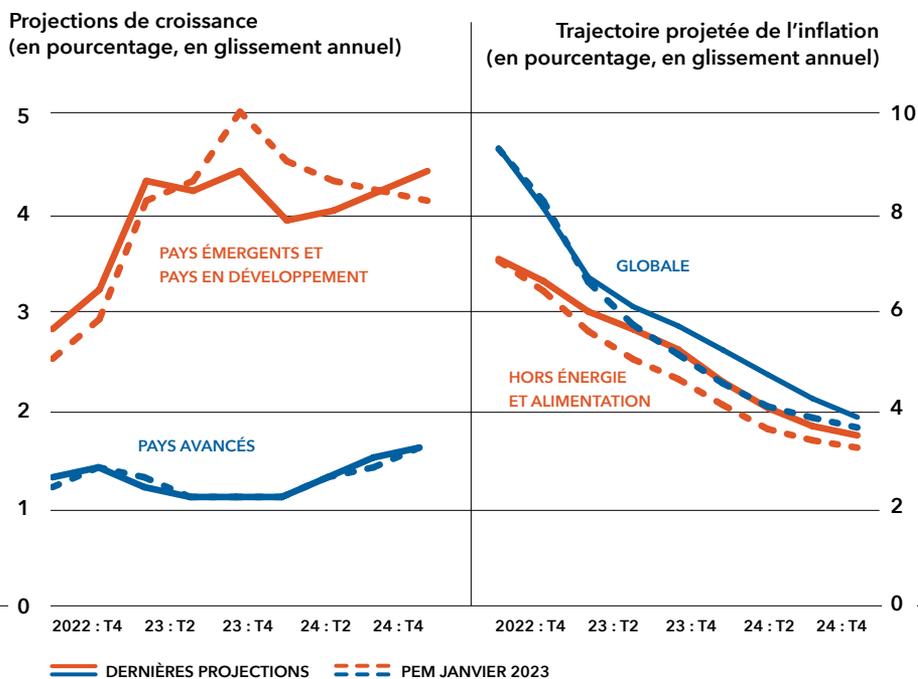
Le FMI collabore avec les pays face aux multiples chocs que connaît l'économie mondiale.

Dans un contexte mondial incertain et exposé aux chocs, il est essentiel de prendre des mesures décisives, bien dosées, souples et adaptées à la situation de chaque pays pour assurer la viabilité économique, préserver la stabilité macroéconomique et financière au niveau mondial, venir en aide aux groupes vulnérables et accroître la résilience. Il est indispensable de renforcer la coopération internationale et le multilatéralisme pour stimuler la croissance mondiale, protéger la stabilité du système monétaire international, faire face aux risques sanitaires persistants et accélérer la mise en œuvre d'initiatives qui se renforcent mutuellement en vue d'un avenir écologique, numérique et inclusif.

Dans ce contexte, le FMI continue d'aider ses pays membres à relever ces défis au moyen de ses activités de prêt, de surveillance et de développement des capacités.



Graphique 1.1 Croissance et inflation



C'est dans les pays avancés que le ralentissement économique est le plus marqué. L'inflation recule plus lentement que prévu.

Sources : FMI, édition d'avril 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Prêts

Le FMI a intensifié ses activités de prêts en faveur des pays et continue de réévaluer ses mécanismes afin de s'assurer qu'ils répondent et s'adaptent à des besoins nouveaux. Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le FMI a approuvé 41 demandes émanant de 38 pays membres pour un montant de 95,2 milliards de DTS (128 milliards de dollars) dans le cadre de nouveaux engagements de financement, ce qui porte le montant total de l'aide apportée à 96 pays depuis le début de la pandémie à 218 milliards de DTS (294 milliards de dollars).

Deux nouveaux mécanismes de prêt sont devenus opérationnels au cours de l'exercice 2023 :

- Le nouveau fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD) permet de fournir aux pays membres un financement abordable à long terme pour les aider à relever des défis à plus long terme, notamment en matière de changement climatique et de préparation aux pandémies. Au cours de l'exercice 2023, le conseil d'administration a approuvé cinq accords au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), pour un montant total d'environ 3,4 milliards de dollars, et plus de 40 autres pays admissibles, répartis dans différentes régions et

catégories de revenus, ont également manifesté leur intérêt pour un accord au titre de cette facilité.

- Le nouveau guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires (guichet « chocs alimentaires ») constitue un nouveau circuit de financement d'urgence dont peuvent se prévaloir les pays membres qui présentent des besoins urgents de financement de leur balance des paiements en raison d'une insécurité alimentaire aiguë, d'une forte augmentation de leurs factures d'importation alimentaire ou d'un choc sur leurs exportations de céréales. Depuis l'adoption de ce nouveau mécanisme en octobre 2022, six pays ont obtenu un financement à ce titre pour un montant total d'environ 1,8 milliard de dollars.

Outre les nouveaux mécanismes mentionnés, les pays émergents ont bénéficié de financements approuvés dans le cadre de nouveaux programmes financés au titre du compte des ressources générales (CRG), par l'intermédiaire du mécanisme élargi de crédit (MEDC), de la ligne de crédit modulable (LCM), de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) et d'un accord de confirmation. Les pays qui ont bénéficié de ces financements sont la Barbade, l'Égypte, le Sri Lanka et l'Ukraine (MEDC), le Maroc (LCM), la Jamaïque et

la Macédoine du Nord (LPL), ainsi que l'Arménie, la Géorgie et la Serbie (accord de confirmation)¹. Plusieurs pays émergents ont également continué de bénéficier de l'accès aux mécanismes de précaution du FMI ; à l'heure actuelle, environ 65,6 milliards de DTS (88 milliards de dollars) ont été engagés au titre de la LCM et de la LPL.

Surveillance

Au cours de l'exercice 2023, le FMI a publié un certain nombre de rapports de surveillance multilatérale, notamment les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde, le Moniteur des finances publiques et le Rapport sur le secteur extérieur. Il a également mené 126 consultations au titre de l'article IV et 9 évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF).

Le FMI continue de perfectionner la mise en œuvre de ses activités de surveillance bilatérale, notamment en prenant en considération un ensemble plus large de facteurs macroéconomiques. Cette année, par exemple, les services du FMI ont davantage tenu compte du changement climatique dans leurs activités de surveillance, notamment en publiant des notes sur le sujet. Le FMI a également adopté sa première stratégie globale de prise en considération de la question de l'égalité des genres afin d'aider ses pays membres à remédier sur le plan macroéconomique à des disparités considérables entre les genres.

Développement des capacités

Par ses activités de développement des capacités, le FMI aide les pays à se doter d'institutions solides et à renforcer leurs compétences pour formuler et mettre en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques et financières. Au cours de l'exercice 2023, le FMI a formé plus de 15 000 fonctionnaires nationaux, effectué plus de 2 000 visites de développement des capacités auxquelles ont participé plus de 1 500 experts, et dispensé plus de 500 cours de formation en sept langues. La revue 2023 de la stratégie du FMI pour le développement des capacités vise à assurer le suivi de la revue de 2018 et à moderniser la gestion, l'administration et la mise en œuvre des activités de développement des capacités menées par le FMI.

¹En outre, quatre autres pays, à savoir le Bangladesh, le Bénin, la Mauritanie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont également bénéficié d'un financement au titre du CRG (MEDC) dans le cadre d'accords mixtes entre le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et le CRG.

Nouveau programme appuyé par le FMI en faveur de l'Ukraine

Le 31 mars 2023, le conseil d'administration a approuvé un accord financier en faveur de l'Ukraine d'un montant de 15,6 milliards de dollars pour une période de quatre ans, soit jusqu'en 2027. Cet accord, au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC), relève d'une enveloppe financière internationale de 115 milliards de dollars pour la même période de quatre ans, qui vise à appuyer les mesures prises par les autorités pour stabiliser l'économie alors que la guerre se poursuit et à mettre en place des réformes plus ambitieuses pour accélérer la reprise une fois que la guerre aura pris fin.

L'accord nouvellement approuvé au titre du MEDC constitue la troisième et dernière phase d'une stratégie établie avec les autorités pour soutenir l'Ukraine. La première phase a consisté en un financement d'urgence d'un montant total de 2,7 milliards de dollars au titre de l'instrument de financement rapide en 2022. La deuxième a pris la forme d'un suivi du programme avec la participation du conseil d'administration pour une période de quatre mois, qui a été approuvé en décembre 2022. Les bons résultats obtenus par les autorités au cours de la deuxième phase ont ouvert la voie à un programme à part entière du FMI.





Barbade

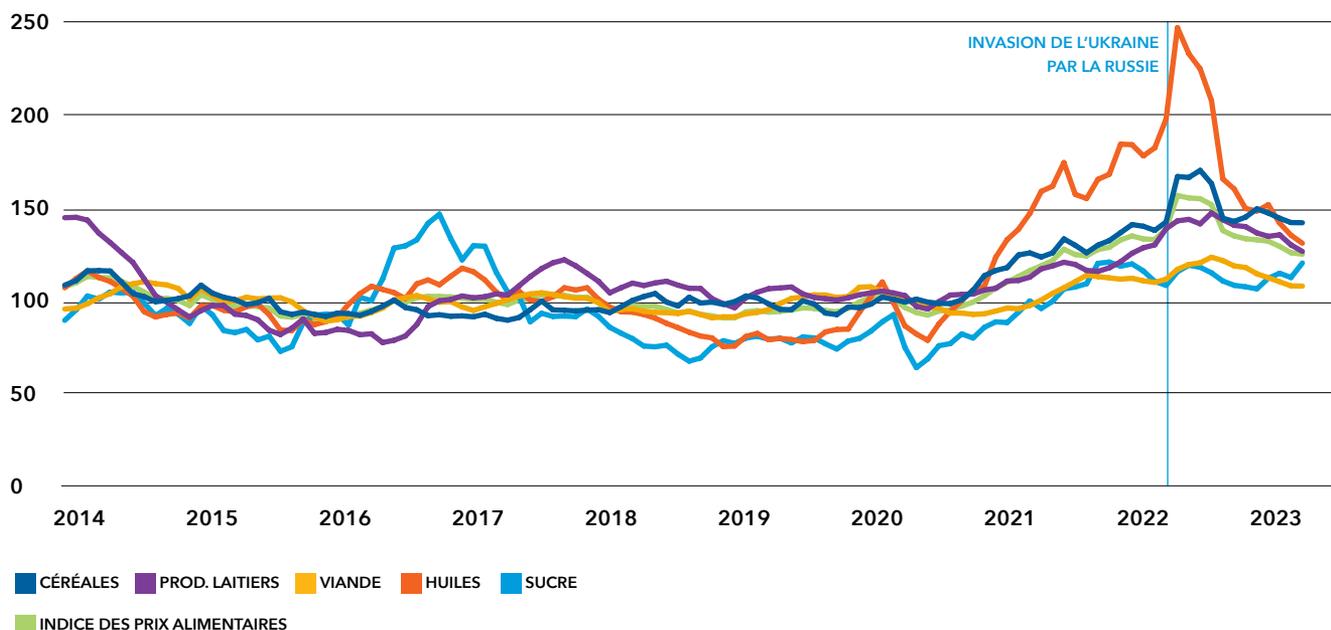
CRISE DU COÛT DE LA VIE

Les pays font face à une forte inflation et à un niveau élevé des cours des produits de base, souvent avec l'aide du FMI.

La combinaison de chocs climatiques et de la pandémie a perturbé la production et la distribution de denrées alimentaires et d'énergie, ce qui a entraîné une augmentation des coûts pour les populations du monde entier. Dans de nombreux pays membres, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a aggravé une situation déjà difficile en provoquant une hausse des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des engrais et en exacerbant les pénuries d'énergie et de denrées alimentaires. Bien que les cours mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie aient baissé par rapport aux niveaux record atteints à la mi-2022, les prix intérieurs et les risques pour la production alimentaire restent élevés dans de nombreux pays, ce qui porte surtout préjudice aux ménages les plus pauvres. De manière plus générale, malgré un ralentissement de l'inflation à la suite des hausses de taux d'intérêt décidées par de nombreuses banques centrales, la plupart des pays connaissent toujours une inflation globale et une inflation hors énergie et alimentation élevées.

Graphique 1.2 Indices des prix réels des denrées alimentaires

(2014-16 = 100)



Les prix des denrées alimentaires restent élevés, même après avoir connu un recul par rapport aux sommets atteints au début de l'année 2022.

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Note : La période 2014-16 a été choisie comme base, car elle a été considérée comme la plus représentative de la plupart des marchés au cours des dix dernières années. Une période de trois ans a été choisie pour réduire au minimum l'impact des variations des prix et des quantités des échanges au niveau international.

Aux prises avec l'inflation

Les pouvoirs publics doivent procéder à des arbitrages difficiles pour faire face au niveau élevé des cours des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi qu'aux pressions liées à l'inflation hors énergie et alimentation, étant donné que leur marge de manœuvre s'est réduite après des années de dépenses visant à remédier à la situation due à la pandémie.

Selon l'édition d'avril 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale*, les autorités monétaires devraient continuer de se concentrer sur la réduction de l'inflation, tout en se tenant prêtes à réagir rapidement à l'évolution de la situation financière. L'édition d'avril 2023 du *Moniteur des finances publiques* présente une évaluation de la manière dont la politique budgétaire peut contribuer à appuyer la politique monétaire dans l'optique de favoriser la désinflation tout en protégeant les plus vulnérables.

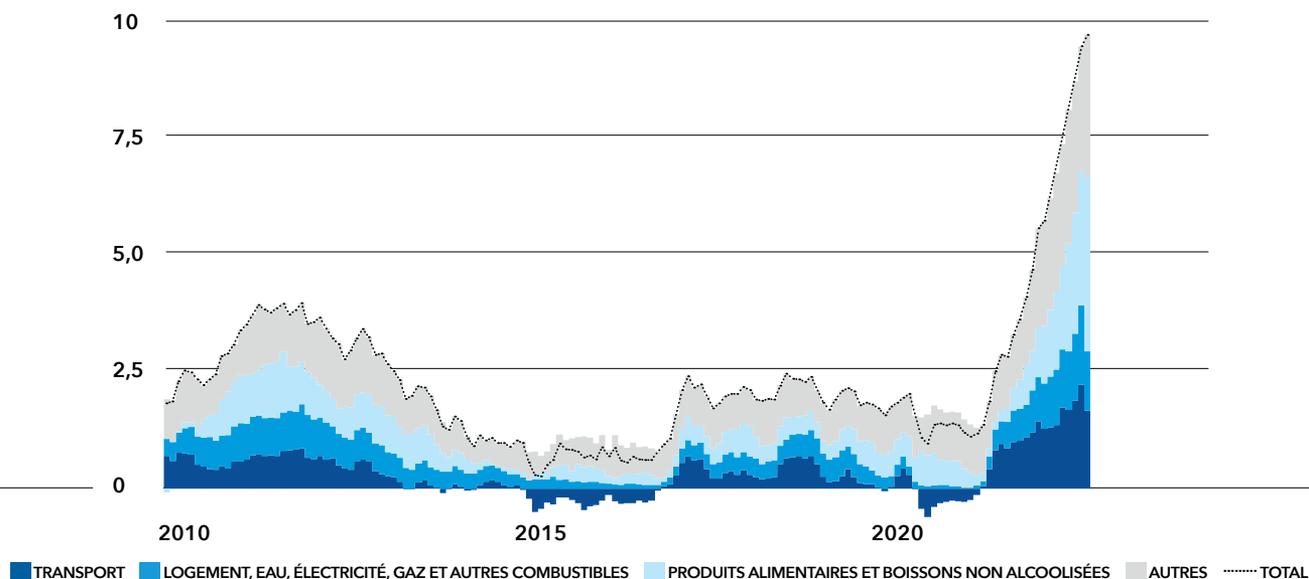
En octobre 2022, les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Moniteur des finances publiques* ont mis en évidence des principes fondamentaux pour définir des mesures budgétaires appropriées face à la crise du coût de la vie. Ces principes consistent notamment à veiller à ce que la politique budgétaire n'aille pas à l'encontre des efforts déployés par les autorités monétaires pour juguler l'inflation, à recourir à des transferts ciblés et temporaires en faveur des ménages vulnérables plutôt qu'à des mesures de contrôle des prix, des subventions non ciblées et des interdictions d'exportation, et à préserver les investissements dans le capital humain, le passage au numérique, les énergies vertes et la diversification de la chaîne d'approvisionnement.

Insécurité alimentaire

Le FMI a accru sa contribution à la lutte contre la crise alimentaire mondiale. Les pays d'Afrique subsaharienne ont été les plus touchés : les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 24 % en moyenne au cours de la période 2020-22, ce qui constitue la plus forte hausse depuis la crise financière mondiale de 2008. Les pays les plus vulnérables se heurtent à de graves problèmes macroéconomiques qui sont aggravés par la faiblesse de leurs institutions et la fragilité de leur environnement sociopolitique.

Graphique 1.3 Facteurs déterminants de l'inflation

(en pourcentage, taux d'inflation médian)



L'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires a été l'un des principaux moteurs de l'accélération de l'inflation dans le monde.

Sources : FMI, base de données de l'IPC ; calculs des services du FMI.

Note : Le graphique représente l'inflation totale médiane et l'inflation dans certaines catégories dans 88 pays, dont 28 pays avancés et 60 pays émergents et pays en développement

Financement du FMI et guichet « chocs alimentaires »

Depuis mai 2022, le FMI a approuvé de nouveaux accords assortis de prêts dans les tranches supérieures de crédit ou des augmentations de ceux déjà existants pour huit pays en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Sept pays ont bénéficié de nouveaux programmes (Bangladesh, Bénin, Cabo Verde, Mauritanie, Mozambique, Sri Lanka, Zambie), et l'accès aux ressources au titre du programme en faveur du Kenya a été augmenté. Les programmes aident les pays à répondre à un vaste ensemble de besoins de financement de leur balance des paiements tout en renforçant leurs dispositifs de protection sociale, y compris par des mesures visant à atténuer les répercussions de la crise alimentaire.

Afin de mettre un nouveau circuit de financement d'urgence à la disposition des pays membres qui présentent des besoins urgents de financement de leur balance des paiements en raison de la crise alimentaire, le conseil d'administration a approuvé la mise en

place à titre temporaire d'un nouveau guichet « chocs alimentaires » en septembre 2022. Au 30 avril 2023, six pays (Burkina Faso, Guinée, Haïti, Malawi, Soudan du Sud et Ukraine) ont eu accès à ce financement, pour un montant total d'environ 1,4 milliard de DTS (ou 1,8 milliard de dollars). En octobre 2022, le conseil d'administration a également modifié la politique relative aux programmes de référence afin d'autoriser sa participation au suivi des programmes. Cette modification lui permet de donner son avis sur le degré de solidité des politiques mises en œuvre par un pays membre pour atteindre les objectifs fixés et de suivre l'exécution du programme, y compris les mesures prises en vue de passer à un programme appuyé par le FMI assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit.

Pour renforcer la riposte internationale à la hausse des prix des denrées alimentaires, le FMI coopère étroitement avec ses partenaires, notamment avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et le Programme alimentaire mondial.



Philippines

DETTE PUBLIQUE

Le FMI collabore avec ses pays membres pour mieux les aider à faire face aux difficultés liées à la viabilité et à la restructuration de la dette.

La dette publique mondiale est passée de 100 % à 92 % du PIB entre 2020 et 2022, sous l'effet d'une forte croissance du PIB réel, de surprises en matière d'inflation et du retrait des mesures d'appui budgétaire prises pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19. Toutefois, selon la base de données du FMI sur la dette mondiale et la base de données de l'édition d'avril 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale*, la dette publique mondiale devrait de nouveau augmenter à partir de 2023.

La vulnérabilité et les risques liés à la dette restent élevés et concernent tout particulièrement les pays émergents et les pays à faible revenu. Parmi les premiers, 25 % présentent un risque élevé et font face à des écarts de taux similaires à ceux d'un défaut de paiement sur leur dette souveraine. Parmi les seconds, environ 15 % sont en situation de surendettement et 45 % présentent un risque élevé de l'être ; nombre de ces pays opèrent dans un environnement complexe marqué par une plus grande diversité de créanciers. Comme indiqué dans le document « Macroeconomic Developments



LES PAYS À FAIBLE REVENU AURAIENT BESOIN DE
440 MILLIARDS DE DOLLARS
AU COURS DE LA PÉRIODE 2022-26
POUR REPRENDRE ET ACCÉLÉRER
LEUR CONVERGENCE DE REVENUS
AVEC LES PAYS AVANCÉS.

and Prospects in Low-Income Countries – 2022 » (Évolution macroéconomique et perspectives dans les pays à faible revenu – 2022), ces pays auraient besoin d'un financement supplémentaire de 440 milliards de dollars au cours de la période 2022-26 pour reprendre et accélérer la convergence de leurs revenus avec ceux des pays avancés. Face à ces difficultés, le FMI intervient conformément à ses cadres d'action pour aider ses pays membres à résoudre leurs problèmes d'endettement.

Le rôle du FMI

Le FMI aide les pays à satisfaire des besoins de financement élevés afin de prévenir des crises de la dette ou, pour les pays déjà en situation de surendettement, de rétablir leur stabilité économique et financière. L'essentiel de l'appui du FMI en matière de liquidités a été fourni par l'intermédiaire de programmes, d'une aide d'urgence et d'une allocation de 456,5 milliards de DTS (soit l'équivalent d'environ 650 milliards de dollars à ce moment-là) versée en août 2021. L'institution apporte également son concours aux efforts déployés par les pays membres pour coopérer avec leurs créanciers en vue de remédier à leur surendettement dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI. Elle joue un rôle essentiel dans la définition de l'enveloppe de financement (ou enveloppe d'allègement de la dette), dans l'évaluation rigoureuse et bien articulée de la stabilité macrofinancière d'un pays et dans la détermination précise des perspectives de viabilité de la dette de ce dernier.

Le FMI a également adapté ses politiques relatives aux arriérés de dette souveraine et à leur périmètre, qui régissent les conditions dans lesquelles il peut prêter à des pays qui présentent des arriérés envers leurs créanciers officiels et privés. Ces politiques visent à trouver un équilibre entre le fait d'encourager le règlement des arriérés et la possibilité pour l'institution de soutenir ses pays membres dans le besoin qui prennent des mesures appropriées pour apurer leurs arriérés. Les modifications des politiques du FMI en matière d'arriérés de la dette souveraine approuvées par le conseil d'administration en mai 2022 correspondent aux nouvelles réalités d'un paysage de créanciers plus complexe et à l'appel des pays membres en faveur d'une plus grande transparence de la dette. Le conseil d'administration a également approuvé des modifications de ses politiques relatives aux assurances de financement dans le cadre de prêts du FMI dans les tranches supérieures de crédit en cas d'incertitude exceptionnellement élevée, afin de lever les obstacles existants à la conception d'un programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit dans des situations de ce type.

Cadre commun du Groupe des Vingt

Le cadre commun du Groupe des Vingt (G20) a commencé à donner des résultats. Quatre demandes ont été présentées (par l'Éthiopie, le Ghana, le Tchad et la Zambie). À la mi-novembre 2022, le Tchad a conclu un accord avec ses créanciers officiels et privés sur

une restructuration de sa dette, conformément aux paramètres de son programme appuyé par le FMI. Cette restructuration permettra un allègement effectif du service de la dette (en 2024) et une protection contre les risques de dégradation, notamment une éventuelle baisse des cours du pétrole. Au 30 avril 2023, le Ghana et la Zambie ont réalisé d'importants progrès en ce qui concerne la restructuration de leur dette, avec des assurances de financement fournies par tous leurs créanciers officiels, ce qui ouvre la voie à la conclusion d'accords au titre de la facilité élargie de crédit pour les deux pays. Toutefois, les progrès globaux en matière de restructuration de la dette ont été plus lents que souhaité, et beaucoup reste à faire.

Table ronde mondiale sur la dette souveraine

Lancée en février 2023 par le FMI en coordination avec la Banque mondiale et la présidence indienne du G20, la table ronde mondiale sur la dette souveraine réunit les principales parties prenantes participant à la restructuration des dettes souveraines afin de dégager un consensus sur les difficultés liées à la dette et à sa restructuration et sur les moyens de les résoudre. Ces parties prenantes comprennent les créanciers traditionnels membres du Club de Paris, de nouveaux créanciers tels que l'Arabie saoudite, la Chine et l'Inde, le secteur privé et les pays emprunteurs. Elle vise à compléter, plutôt qu'à remplacer, les mécanismes de restructuration existants, tels que le cadre commun du G20, en favorisant une meilleure compréhension commune des concepts et des principes.

La table ronde mondiale sur la dette souveraine, qui s'est tenue le 12 avril 2023, a réuni des créanciers des secteurs public et privé, mais aussi des emprunteurs, dans le but commun d'accélérer le processus de restructuration de la dette. Elle a permis de réaliser des progrès tangibles à cet égard. Trois résultats positifs ont été obtenus : 1) un accord visant à améliorer le partage d'informations sur les projections macroéconomiques et les évaluations de la viabilité de la dette à un stade précoce du processus de restructuration de la dette ; 2) une compréhension commune du rôle que les banques multilatérales de développement peuvent jouer, notamment en fournissant des flux positifs nets de financement concessionnel ; enfin, 3) un plan de travail clairement défini, prévoyant notamment un atelier sur la manière d'évaluer et de mettre en œuvre un traitement comparable.



Ghana



RÉSILIENCE FACE AUX CHOCS

Le FMI aide les pays à renforcer leur résilience aux chocs et à consolider leurs institutions.

La résilience est essentielle à la stabilité économique et à la prospérité, mais elle est menacée par les chocs et les pressions à l'échelle mondiale, notamment les tensions financières internationales, la volatilité des cours des produits de base, les événements géopolitiques, les pandémies et le changement climatique. La résilience dépend également de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques judicieuses, appuyées par des institutions solides.

Changement climatique

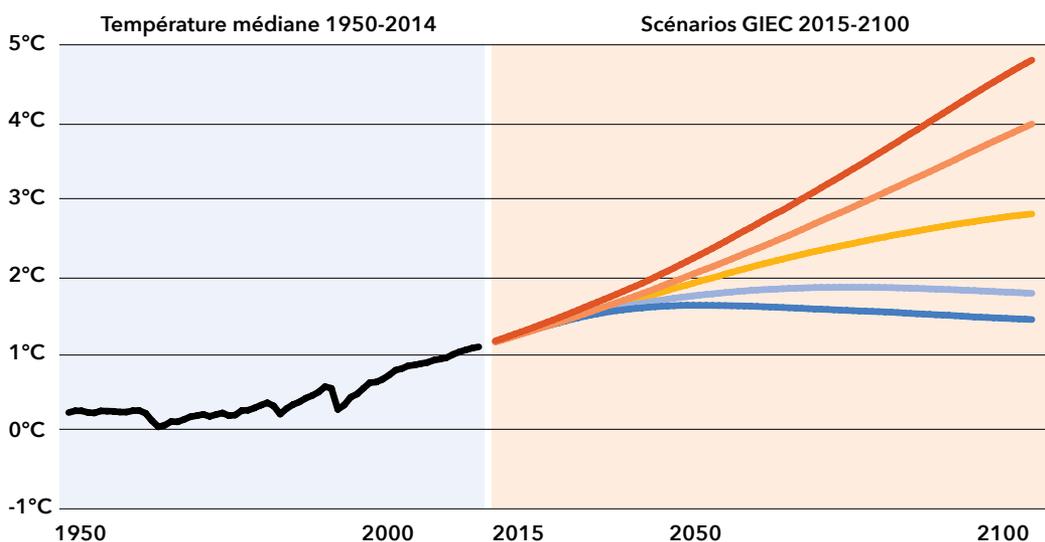
Cette année, la question du changement climatique, cruciale sur le plan macroéconomique, a pris une place de plus en plus importante dans les travaux du FMI, tant pour ce qui est de ses instruments de politique économique, de ses activités de surveillance et de ses produits de développement des capacités que de sa collaboration directe avec les pays¹.

Le FMI aide les pays à réduire les écarts entre les politiques actuelles et celles nécessaires pour atteindre les objectifs de température fixés dans l'accord de Paris, notamment en les conseillant sur la tarification du carbone et les subventions aux combustibles fossiles. Il revoit actuellement son programme d'évaluation des effets macroéconomiques du changement climatique, qui vise à aider les pays, en particulier les petits pays et les pays à faible revenu, à renforcer leur résilience et à définir des mesures pour faire face aux conséquences économiques du changement climatique. La mise en place d'un nouveau module consacré à cette question permet d'ajouter une dimension climatique au cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics du FMI et d'évaluer la capacité des pays à gérer des infrastructures liées à l'action climatique. Les services du FMI ont publié des orientations opérationnelles à l'intention des pouvoirs publics sur la manière d'intégrer des perspectives tenant compte du changement climatique dans les pratiques et les processus de gestion des finances publiques et ont mis à la disposition des pays membres un certain nombre d'initiatives de développement des capacités. Enfin, le FMI et la Banque mondiale ont mis au point un outil d'évaluation des politiques climatiques afin de déterminer comment définir de manière optimale des mesures d'atténuation.

¹Le FMI a également réalisé des travaux d'analyse sur le changement climatique. L'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale*, par exemple, comprend une analyse des effets macroéconomiques à court terme des politiques de décarbonisation selon laquelle, si les mesures adéquates sont mises en œuvre immédiatement et appliquées progressivement au cours des huit prochaines années, les coûts occasionnés resteraient gérables et seraient négligeables par rapport aux immenses coûts à long terme qui résulteraient de l'inaction. L'édition d'octobre 2022 du Rapport sur la stabilité financière dans le monde présente une évaluation des difficultés et des possibilités liées à l'intensification du financement privé de l'action climatique dans les pays émergents et les pays en développement.

Graphique 1.4 Un futur incertain

(variation des températures en degrés Celsius, scénarios utilisés par le GIEC)



■ TEMPÉRATURE MÉDIANE 1950-2014 ■ ÉMISSIONS TRÈS ÉLEVÉES (SSP5-8.5)
 ■ ÉMISSIONS ÉLEVÉES (SSP3-7.0) ■ ÉMISSIONS INTERMÉDIAIRES (SSP2-4.5)
 ■ ÉMISSIONS FAIBLES (SSP1-2.6) ■ ÉMISSIONS TRÈS FAIBLES (SSP1-1.9)

La trajectoire des émissions mondiales, et par conséquent du réchauffement de la planète, est très incertaine.

Source : GIEC, Résumé à l'intention des décideurs 2021.

Note : Évolution des températures à la surface du globe par rapport à la période 1850-1900.

Le FMI a collaboré avec ses partenaires internationaux pour mettre au point un plan de travail de haut niveau concernant une nouvelle initiative sur les lacunes en matière de données, qui comprend des recommandations pour répondre aux besoins prioritaires de données sur le changement climatique, la monnaie électronique et d'autres questions. Pour satisfaire ces besoins, le FMI a étoffé la série d'indicateurs disponibles sur son tableau de bord des indicateurs sur les changements climatiques et a ajouté des outils plus conviviaux pour accéder aux données.

Le secrétariat Banque mondiale-FMI de la coalition des ministres des Finances pour l'action climatique rassemble les dirigeants des autorités budgétaires et économiques de plus de 80 pays afin de conduire la riposte mondiale au changement climatique et d'assurer une transition juste vers un développement résilient et à faible émission de carbone².

Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité

Conçu pour aider les pays membres à faible revenu et les pays membres à revenu intermédiaire vulnérables à remédier aux difficultés structurelles à long terme qui menacent la stabilité de leur balance des paiements, le fonds fiduciaire RD est devenu opérationnel en octobre 2022. Il est destiné à aider les pays membres à faire face à des enjeux à plus long terme, notamment le changement climatique et la préparation aux pandémies. Les réformes mises en œuvre dans le cadre des accords au titre de la FRD, parallèlement à des programmes appuyés par le FMI, aident les pays à renforcer leur résilience aux chocs extérieurs en réduisant les risques qui pèsent sur la stabilité future de leur balance des paiements, y compris ceux liés au changement climatique et aux pandémies. Elles contribuent également à créer un environnement propice au financement privé de l'action climatique. Au cours de l'exercice 2023, le conseil d'administration a approuvé cinq accords au titre de la FRD appuyés par le fonds fiduciaire RD (en faveur du Bangladesh, de la Barbade, du Costa Rica, de la Jamaïque et du Rwanda) pour un montant total d'environ 3,4 milliards de dollars. La demande pour les accords au titre de la FRD est forte et concentrée dans la phase initiale : plus de 40 autres pays admissibles de différentes régions et catégories de revenus ont exprimé leur intérêt pour un accord de ce type ou en ont fait officiellement la demande.

²Le FMI participe aux travaux de fond de la coalition dans le cadre des axes de travail consacrés à la tarification du carbone (HP3), à la politique macroéconomique et à la gestion des finances publiques (HP4) et à la politique financière (HP5), ainsi que dans le cadre des travaux transversaux sur l'adaptation.



Les ressources du fonds fiduciaire RD dépendent des contributions volontaires versées par des pays membres du FMI dont la position extérieure est solide. La collecte de fonds pour le fonds fiduciaire RD a pour objectif d'obtenir 33 milliards de DTS (environ 42 milliards de dollars) sous forme d'accords de contribution qui prévoient des ressources de prêts permettant de répondre à la demande d'emprunts attendue et d'assurer une couverture adéquate des réserves. Au 30 avril 2023, des engagements d'un montant de 25,5 milliards de DTS (environ 34,3 milliards de dollars) avaient été reçus de 15 pays au moyen d'accords de contribution prévoyant des ressources de prêts ; des promesses sous forme de contributions autonomes (sans ressources de prêts) d'un montant de 5,1 milliards de DTS (environ 6,9 milliards de dollars) ont également été reçues de la part de deux pays pour renforcer les réserves du fonds fiduciaire RD. Des annonces de contributions supplémentaires sont nécessaires pour couvrir un manque important de ressources de prêts et répondre ainsi à la demande en 2023-24 et à moyen terme.

Renforcement des institutions

Le FMI a continué de collaborer avec ses pays membres afin de renforcer leurs institutions et les mesures prises pour accroître la résilience de leur économie. La revue du cadre d'action renforcé en matière de gouvernance, par exemple, a été l'occasion de réaffirmer combien il était essentiel de renforcer la gouvernance et de remédier

sur le plan macroéconomique aux graves problèmes de corruption constatés au niveau intérieur et transnational. Pour renforcer les institutions et les compétences des administrations publiques, le FMI évalue ses activités de développement des capacités, en mettant l'accent sur la stratégie, le financement, la mise en œuvre et les effets produits.

D'autres stratégies sont également en cours. En collaboration avec ses pays membres, le FMI met en œuvre une stratégie pour les pays fragiles ou en conflit dont l'objectif est de leur apporter un appui plus solide et adapté à leur marge de manœuvre limitée. Il applique également une stratégie concernant les technologies au service des citoyens (« GovTech ») afin de soutenir la transformation numérique des opérations et des politiques budgétaires menées par les pouvoirs publics³. En outre, le FMI a publié des orientations qui visent à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques judicieuses, par exemple au moyen du manuel *PIMA Handbook: Public Investment Management Assessment*.

Les efforts visant à mettre en place des politiques efficaces pour les crypto-actifs constituent désormais une priorité essentielle, à la suite de la faillite de plusieurs bourses et d'autres acteurs de cet écosystème et de l'effondrement de certains crypto-actifs. Face à cette situation, le FMI a évalué les éléments des politiques qui ont fait leurs preuves dans ce domaine et souligné la nécessité d'une riposte globale, cohérente et coordonnée.

³Selon une note des services du FMI, le passage au numérique a contribué à préserver la productivité pendant la pandémie de COVID-19, mais aucun changement structurel notable n'a été observé.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

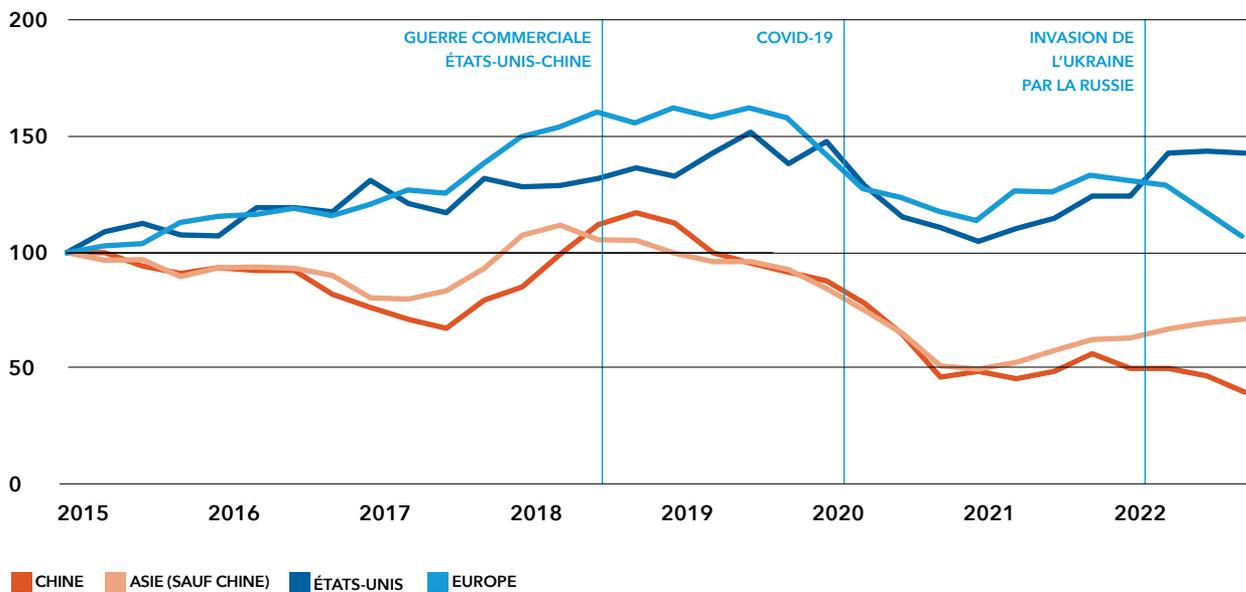
Face à la multitude de défis complexes auxquels le monde fait actuellement face, la prise de mesures communes et coordonnées s'impose.

Trois décennies d'intégration économique progressive à l'échelle internationale ont permis d'améliorer la productivité et les niveaux de vie, de tripler la taille de l'économie mondiale et de sortir 1,3 milliard de personnes de la pauvreté absolue. Or, le monde fait désormais face à un risque de fragmentation géoéconomique. Depuis la crise financière mondiale, les flux mondiaux de biens et de capitaux ont stagné, et les restrictions commerciales se sont multipliées ; la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont suivi, ce qui a encore mis à l'épreuve les relations internationales et accru le scepticisme quant aux avantages de la mondialisation. Dans une note publiée en janvier 2023, les services du FMI ont examiné les ramifications de la fragmentation géoéconomique et ses conséquences pour le système monétaire international et le dispositif mondial de sécurité financière.



Graphique 1.5 Fragmentation des IDE

(nombre d'investissements, moyenne mobile sur quatre trimestres, T1 2015 = 100)



Les mouvements d'investissement direct étranger dans des secteurs stratégiques diffèrent d'une région à l'autre, et la Chine perd des parts de marché.

Sources : fDi Markets ; calculs des services du FMI.



Allemagne

Selon l'édition d'avril 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale*, les efforts multilatéraux visant à préserver l'intégration mondiale sont le meilleur moyen de réduire au minimum les coûts économiques élevés et généralisés liés à la fragmentation des investissements directs étrangers (IDE), qui sont estimés à environ 2 % du PIB mondial sur le long terme. Lorsqu'une action multilatérale n'est pas possible, il est essentiel d'atténuer les effets de contagion des mesures prises de façon unilatérale. Dans un monde plus fragmenté, certains pays pourraient réduire leur vulnérabilité en encourageant le développement du secteur privé, tandis que d'autres pourraient profiter de la réorientation des flux d'investissement pour attirer de nouveaux IDE en entreprenant des réformes structurelles et en améliorant leurs infrastructures¹.

L'édition d'avril 2023 du Rapport sur la stabilité financière dans le monde a mis en évidence la nécessité pour les dirigeants de consacrer des ressources à

¹La fragmentation géoéconomique a également fait l'objet d'un chapitre analytique dans l'édition d'avril 2023 des *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*.



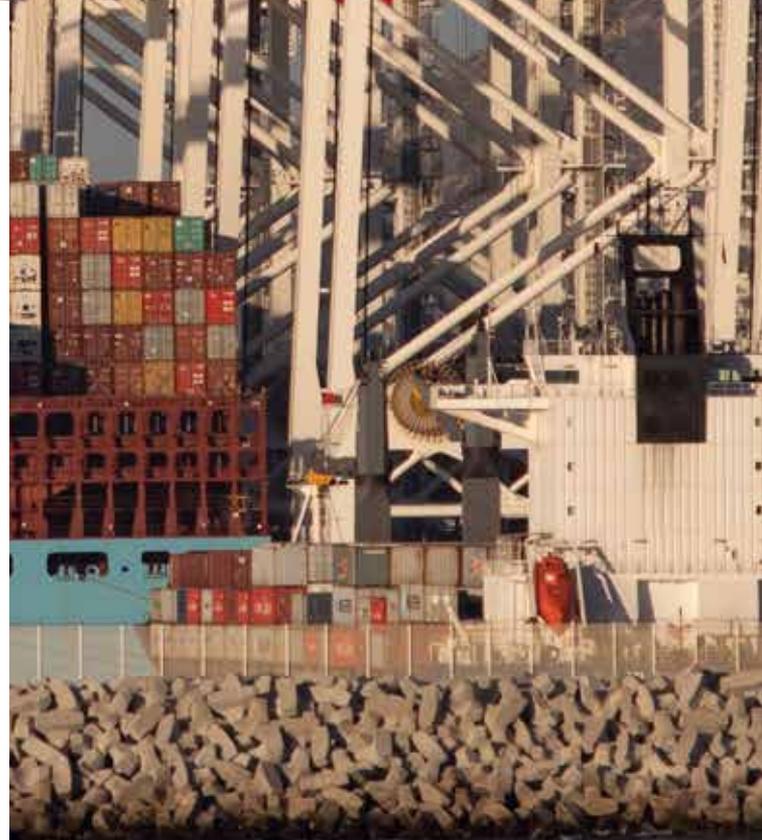
l'évaluation, à la gestion et à l'atténuation des risques que la montée des tensions géopolitiques fait peser sur la stabilité financière. Pour atténuer des risques géopolitiques de plus en plus élevés, il faut faire en sorte que les institutions financières disposent de réserves de capitaux et de liquidités suffisantes et que le dispositif mondial de sécurité financière soit solide et adéquat. Compte tenu des risques considérables qui menacent la stabilité macrofinancière mondiale, il convient d'encourager les initiatives multilatérales visant à réduire les tensions géopolitiques et à prévenir la fragmentation économique et financière.

Pour rétablir la confiance dans la capacité du système mondial fondé sur des règles à fonctionner correctement pour tous les pays, d'autres priorités sont également essentielles, notamment le renforcement des échanges commerciaux afin d'accroître la résilience et la modernisation du système monétaire international.

Échanges commerciaux

Le conseil d'administration a examiné le rôle des échanges commerciaux dans les travaux du FMI et a convenu d'un programme visant à redynamiser le rôle de l'institution en matière de commerce afin d'aider les pays à relever les principaux défis dans ce domaine.

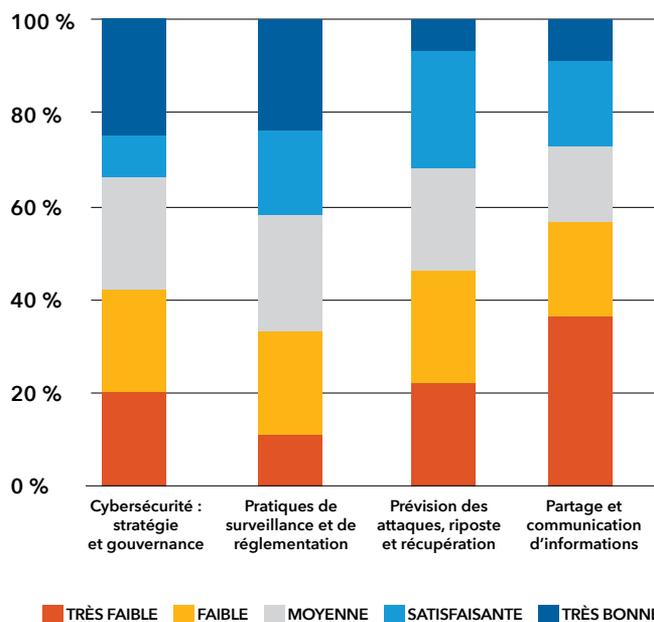
Les prochaines étapes consistent à se placer dans une perspective macroéconomique pour repérer les





Graphique 1.6 Disparités numériques

(état de la surveillance des cyberrisques au sein des autorités de contrôle, part des pays étudiés)



principaux risques et évolutions liés au commerce et à promouvoir la cohérence des politiques entre les objectifs commerciaux et non commerciaux, notamment en ce qui concerne le changement climatique, les inégalités et la sécurité. Il est essentiel de formuler des conseils stratégiques adaptés aux besoins de chaque pays, notamment pour la mise en œuvre de politiques intérieures garantissant une meilleure répartition des bénéfices des échanges commerciaux et des progrès technologiques. Le FMI continuera de plaider en faveur de politiques commerciales ouvertes, stables et transparentes et d'un système commercial multilatéral solide qui encadre ces politiques. Pour atteindre ces objectifs, il sera indispensable de renforcer la collaboration dans ce domaine avec d'autres organisations internationales, en particulier avec l'Organisation mondiale du commerce.

Passage au numérique

Si la révolution des technologies numériques et des télécommunications a eu une incidence considérable sur les services financiers et les paiements au cours des trois dernières décennies, les progrès ont été plus lents pour les paiements transfrontaliers.

La coordination et l'interopérabilité des nouvelles monnaies numériques de banque centrale et d'autres plateformes numériques peuvent contribuer à prévenir

La faiblesse des moyens de défense contre les attaques met le secteur financier en danger, mais une action collective pourrait contribuer à contrecarrer ces menaces coûteuses.

Source : enquête des services du FMI, état des lieux des autorités de surveillance.

Note : L'enquête des services du FMI a porté sur 51 pays émergents et pays en développement et a été menée entre décembre 2021 et mars 2022. La classification des pratiques repose uniquement sur les réponses à l'enquête et ne tient pas compte de l'évaluation qualitative effectuée par les services du FMI.

la fragmentation des systèmes de paiement et à accroître l'efficacité des paiements et l'inclusion financière. Une réglementation des services numériques coordonnée au niveau mondial et l'élaboration de normes internationales peuvent contribuer à réduire au minimum les risques liés aux nouvelles technologies numériques.

En particulier, les dirigeants devraient envisager l'application d'une stratégie multiforme visant à préserver l'efficacité des mesures de gestion des flux de capitaux face aux défis liés aux crypto-actifs. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les crypto-actifs soient visés par les lois et réglementations relatives à la gestion des flux de capitaux, qu'ils soient supervisés dans le cadre d'accords de collaboration internationaux et qu'ils fassent l'objet d'une surveillance des risques fondée sur les technologies.

Deuxième partie

NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Comme indiqué dans les Statuts du FMI, l'institution s'emploie à assurer la croissance et la prospérité durables de l'ensemble de ses 190 pays membres grâce à ses trois activités principales

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

126 bilans de santé de pays

Dans le cadre de ses activités de surveillance, le FMI veille au bon fonctionnement du système monétaire international et assure un suivi des politiques économiques et financières de ses pays membres. Grâce à ce travail, mené tant au niveau mondial que national, il met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter à la politique menée. Ces activités de surveillance incluent des consultations périodiques (généralement annuelles) avec chaque État membre, appelées « consultations au titre de l'article IV ». Pour les pays membres dont le secteur financier revêt une importance systémique, le FMI procède également de façon régulière à des analyses approfondies des secteurs financiers dans le cadre du PESF.



RAPPORT ANNUEL 2023 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
[IMF.ORG/AR2023](https://www.imf.org/AR2023)



Rwanda

PRÊTS

74 milliards de dollars à l'intention de 36 pays, dont 11 milliards en faveur de 21 pays à faible revenu, et un total de 294 milliards de dollars en faveur de 96 pays depuis le début de la pandémie

Le FMI accorde des financements aux pays membres qui connaissent des problèmes réels, potentiels ou anticipés de financement de leur balance des paiements pour les aider à reconstituer leurs réserves internationales et rétablir les conditions d'une croissance forte tout en remédiant aux problèmes de fond. Le FMI accorde également des financements d'urgence à décaissement rapide assortis d'une conditionnalité limitée ; il a généralisé ce type de financement après le début de la pandémie de COVID-19.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

337 millions de dollars consacrés à des conseils techniques pratiques, des formations axées sur la politique économique et l'apprentissage par les pairs

Le FMI collabore avec ses pays membres pour renforcer leurs institutions économiques en leur offrant une assistance technique et une formation dans des domaines économiques essentiels. Cette collaboration aide les pays à renforcer leur économie et à créer plus d'emplois. Le FMI partage ses connaissances avec des institutions publiques telles que les ministères des Finances, les banques centrales, les instituts de statistiques, les organismes de surveillance financière et les administrations fiscales, au moyen de conseils pratiques, de cours de formation et de séances d'apprentissage entre pairs. Les activités de développement des capacités du FMI sont assurées en personne ou à distance par des membres du personnel du FMI, des experts en mission de courte durée, des conseillers résidents présents à long terme dans les pays, ou par des conseillers dans les centres régionaux de développement des capacités. Elles sont aussi menées dans le cadre de formations en classe, d'ateliers et de séminaires pratiques et de cours en ligne gratuits.

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses activités dites de « surveillance », le FMI prend le pouls du système monétaire international et suit l'évolution économique mondiale, tout en procédant régulièrement à l'évaluation des politiques économiques et financières de ses 190 pays membres. En outre, le FMI met en évidence les risques éventuels pour la stabilité et recommande aux gouvernements les mesures d'ajustement nécessaires. Ces activités guident le système monétaire international dans la poursuite de son objectif : faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, partant, soutenir une croissance économique saine. Le FMI donne des conseils spécifiques à chaque pays membre dans le cadre d'une « surveillance bilatérale » et offre une analyse du système monétaire international et de l'évolution économique mondiale et régionale dans le cadre d'une « surveillance multilatérale ». Dans la pratique, ces deux aspects de la surveillance se complètent, ce qui permet une analyse plus exhaustive et cohérente de la manière dont les politiques d'un pays se répercutent sur les autres, c'est-à-dire des « effets d'entraînement ».

Dans le contexte économique mondial difficile d'aujourd'hui, une surveillance opportune et spécifique reste essentielle pour tirer les enseignements adéquats et fournir aux pays membres des conseils stratégiques avisés. Il est nécessaire de disposer d'un ensemble cohérent de mesures adapté à la situation de chaque pays, qui reconnaisse les choix de politique disponibles et s'accommode de la forte incertitude qui règne.



Maroc

Surveillance bilatérale

Les consultations au titre de l'article IV consistent en un dialogue bilatéral entre les services du FMI et les autorités d'un pays et portent sur toute une série de questions essentielles : budgétaires, de change, financières, monétaires et structurelles. Au cours de l'exercice 2023, le FMI a mené 126 consultations au titre de l'article IV et 9 évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF.

Surveillance multilatérale

Dans le cadre de sa surveillance multilatérale, le FMI publie des rapports et des mises à jour semestriels sur l'évolution récente de l'économie mondiale : *Perspectives de l'économie mondiale*, Rapport sur la stabilité financière dans le monde et Moniteur des finances publiques. Dans ces publications, des analyses approfondies de sujets spécifiques et d'actualité sont présentées dans des chapitres thématiques. Des mises à jour intermédiaires sur les conditions économiques mondiales sont également publiées lorsque cela est jugé nécessaire.

En outre, dans le souci constant de procéder à une évaluation rigoureuse et objective des déséquilibres excessifs mondiaux et de leurs causes, une édition du Rapport sur le secteur extérieur est publiée chaque année.

Le FMI publie également des rapports sur les perspectives économiques des différentes régions. Ces derniers couvrent les évolutions et les enjeux des politiques régionales et présentent des analyses spécifiques à chaque pays.

Les consultations au titre de l'article IV et les évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF permettent aussi d'aborder des questions liées à la surveillance multilatérale, le cas échéant.

Conseils

Le conseil d'administration du FMI examine tous les aspects des activités menées par le FMI : des consultations au titre de l'article IV aux diverses questions ayant trait à l'économie mondiale. Il mène ses travaux sur la base de documents d'orientation établis par les services du FMI. Au cours de l'exercice 2023, l'institution a publié 65 de ces documents. Pour consulter la liste complète des documents d'orientation du FMI parus au cours de l'exercice 2023, veuillez consulter le site Web du *Rapport annuel* [imf.org/AR2023].

Pratiques de change multiples

En juillet 2022, le conseil d'administration a achevé sa revue de la politique du FMI concernant les pratiques de taux de change multiples. Les administrateurs ont observé que ces pratiques pouvaient entraîner des distorsions, créer des avantages concurrentiels inéquitables entre les pays et entraver le commerce et l'investissement, en particulier à moyen et à long terme. Ils sont convenus que la politique relative aux pratiques de taux de change multiples devait rester une pierre angulaire du cadre juridique et stratégique du FMI afin de garantir le caractère ordonné des accords de change et la stabilité du système de taux de change. Ils se sont félicités des ajustements qui ont été apportés à cette politique pour tenir compte de l'évolution de la situation depuis la dernière revue, réalisée dans les années 80. Ainsi, la politique ne décourage pas les bonnes pratiques sur les marchés des changes et concorde mieux avec les autres politiques du FMI (notamment celle relative aux restrictions de change et la Vue institutionnelle sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux), tout en continuant de s'appliquer aux mesures désormais considérées comme inadmissibles.



Intégration des questions de genre

En juillet 2022, le FMI a adopté sa première stratégie globale de prise en considération de la question de l'égalité des genres afin d'aider ses pays membres à remédier aux disparités considérables entre les genres sur le plan macroéconomique. Cette stratégie reconnaît que les politiques macroéconomiques et financières, souvent involontairement, affectent différemment les femmes et les hommes. Le FMI aide les dirigeants à identifier et à corriger les disparités de ce type en intégrant une dimension de genre à ses principales activités, à savoir la surveillance, les prêts et le développement des capacités.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le FMI travaillera avec ses 190 pays membres et partenaires extérieurs pour à la fois élargir la portée de ses recommandations et mener ses analyses avec une plus grande rigueur, afin de mieux aider les pays à adapter et à appliquer des politiques qui s'attaquent aux inégalités entre les genres.

Depuis l'adoption de cette stratégie, le FMI a étudié les inégalités entre les genres dans plus de 15 pays, fourni une assistance technique adaptée en matière de budgétisation sensible au genre dans 5 pays, lancé la plateforme de données sur le genre pour faciliter les analyses des services du FMI et proposé de nouveaux cours internes et externes sur le genre et la macroéconomie.

Au fil du temps, les politiques macroéconomiques et financières sensibles au genre se traduiront par une croissance plus forte et plus inclusive, une plus grande stabilité et une meilleure résilience économiques, et une réduction des inégalités de revenus : des mesures qui ne profitent pas uniquement aux femmes mais à l'ensemble de la société.

PRÊTS



Ukraine

Les financements accordés par le FMI aident les pays membres à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements, à stabiliser leur économie et à retrouver une croissance économique durable. Le FMI peut également fournir un financement permettant de faire face à une catastrophe naturelle ou à une pandémie. Le FMI octroie également des financements à titre de précaution aux pays qui appliquent des politiques saines, mais qui peuvent encore présenter certains facteurs de vulnérabilité, afin de les aider à prévenir de futures crises et à se prémunir contre leurs effets. Il continue également d'améliorer les outils disponibles pour prévenir les crises.

De manière générale, le FMI offre deux types de prêts : des prêts financés par le CRG assortis de taux d'intérêt déterminés par la moyenne de ceux en vigueur dans les principales devises du monde, et des prêts accordés aux pays à faible revenu à des conditions concessionnelles. Actuellement, tous les prêts du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) ne sont porteurs d'aucun intérêt. Avec la mise en service du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, il existe désormais une troisième catégorie de prêts, caractérisée par une structure de taux d'intérêt à plusieurs niveaux différenciés selon les groupes de pays, les pays à faible revenu bénéficiant de conditions plus favorables¹.

Vue d'ensemble de l'exercice 2023

Initiatives

Le FMI a continué de faire face aux difficultés économiques découlant de la pandémie de COVID-19 et de la guerre menée par la Russie en Ukraine avec une rapidité et une ampleur sans précédent, principalement au moyen de financements d'urgence et de prêts-programmes¹. Ces activités ont permis de préserver des vies et des moyens de subsistance et de favoriser l'adaptation aux chocs.

Au cours de l'exercice 2023, de nombreux pays, en particulier des pays à faible revenu, ont continué de se heurter à un contexte économique très difficile, notamment à la hausse des cours de l'énergie et à l'insécurité alimentaire due à la guerre menée par la Russie en Ukraine. Le 30 septembre 2022, pour mieux aider ses pays membres, en particulier les pays à faible revenu, à faire face à ces difficultés, le FMI a approuvé la mise en place temporaire d'un guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires dans le cadre de ses instruments de financement d'urgence. Le nouveau guichet « chocs alimentaires », initialement approuvé

¹Au 28 avril 2023, en tenant compte des engagements pris avant la pandémie, le total des engagements de prêt non décaissés et de l'encours des crédits au titre du compte des ressources générales s'élevait à environ 194,1 milliards de DTS ; le total correspondant au titre du fonds fiduciaire RPC était d'environ 21,2 milliards de DTS.

pour une période de 12 mois, constitue un nouveau circuit de financement d'urgence dont peuvent se prévaloir les pays membres qui présentent des besoins urgents de financement de leur balance des paiements en raison d'une insécurité alimentaire aiguë, d'une forte augmentation de leurs factures d'importation alimentaire ou d'un choc sur leurs exportations de céréales. L'accès est compatible avec les besoins réels de financement de la balance des paiements et plafonné à 50 % de la quote-part ; il s'ajoute aux limites d'accès annuelles actuelles au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et de l'instrument de financement rapide (IFR). Les limites d'accès cumulées au titre du guichet ordinaire de l'IFR et du guichet pour les chocs exogènes de la FCR, qui étaient de 150 % de la quote-part, ont été portées à 175 % de la quote-part pour les pays membres qui empruntent par l'intermédiaire du guichet « chocs alimentaires ».

En octobre 2022, le FMI a également modifié sa politique relative aux programmes de référence pour permettre la participation du conseil d'administration au suivi des programmes. Cela ne concerne que les pays membres (demandeurs) qui, en plus de chercher à établir ou à reconstituer un bilan de l'utilisation des ressources du FMI (dans les tranches supérieures de crédit), souhaiteraient bénéficier d'une participation ciblée du conseil d'administration. Les pays qui envisagent un programme de référence sont encouragés à demander un suivi de programme avec la participation du conseil d'administration s'ils font l'objet d'un effort international concerté de la part de créanciers ou de donateurs pour leur apporter un nouveau financement ou un allègement de la dette de grande ampleur, ou s'ils

présentent un encours de crédit élevé auprès du FMI dans le cadre d'instruments de financement d'urgence au moment où le financement d'urgence est reçu.

Dans un contexte mondial difficile, la demande de financement concessionnel auprès du FMI est restée élevée par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie. Au cours de l'exercice 2023, le FMI a approuvé de nouveaux engagements de prêt concessionnels pour des pays à faible revenu à hauteur d'environ 5,7 milliards de dollars, soit quatre fois plus que la moyenne annuelle avant la pandémie. Parmi les engagements de prêt en faveur de pays à faible revenu approuvés au cours de l'exercice budgétaire, environ 0,5 milliard de dollars ont été accordés au titre du guichet « chocs alimentaires », au profit de cinq pays.

Le 6 mars 2023, pour favoriser la prise de mesures efficaces face à des besoins croissants dans une période marquée par des chocs mondiaux multiples, le conseil d'administration a relevé les limites d'accès annuelles et cumulées aux ressources du CRG de respectivement 145 % et 435 % de la quote-part à respectivement 200 % et 600 % de la quote-part. Ces modifications temporaires des limites d'accès aux ressources du CRG seront en vigueur pendant 12 mois et, si les circonstances le justifient, le conseil d'administration pourrait envisager de les proroger avant leur expiration. Le relèvement des limites d'accès permettra aux pays membres, en particulier aux pays émergents et aux pays en développement, qui subissent une augmentation des pressions et de la vulnérabilité financières d'accéder à une aide plus élevée du FMI sans déclencher l'application du dispositif d'accès exceptionnel.





**LE FMI A INTENSIFIÉ SON ACTION POUR VENIR EN AIDE
À PRÈS D'UN MILLIARD DE PERSONNES VIVANT
DANS DES PAYS FRAGILES OU EN CONFLIT, NOTAMMENT
AU MOYEN D'ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT
À HAUTEUR DE 39,1 MILLIARDS DE DOLLARS
DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE.**

Les limites d'accès au titre du fonds fiduciaire RPC, qui ont été relevées de 45 % en 2021, seront examinées dans le cadre de la revue complète des facilités concessionnelles prévue en 2024/25. Toutefois, si des progrès sensibles sont accomplis dans la collecte de fonds pour le fonds fiduciaire RPC en vue d'atteindre le premier objectif fixé à 2,3 milliards de DTS pour des ressources de bonification, comme convenu en 2021 (voir l'analyse plus loin dans la présente section), avec des engagements d'un montant total de 2 milliards de DTS ou plus, les limites d'accès au titre du fonds fiduciaire RPC seront réexaminées à l'occasion d'une revue intérimaire ponctuelle.

Les relèvements temporaires par le conseil d'administration des limites d'accès cumulées de ses instruments de financement d'urgence, la FCR et l'IFR, approuvés au cours de l'exercice 2022, devaient expirer à la fin du mois de juin 2023 (voir les tableaux 2.1 et 2.2)².

Le 17 mars 2023, le FMI a approuvé des modifications de sa politique relative aux assurances de financement. Ces changements s'appliquent aux situations d'incertitude exceptionnellement élevée, caractérisées par des chocs exogènes qui échappent au contrôle des autorités nationales et à la portée de leur politique économique, et qui génèrent des risques extrêmes plus élevés qu'à l'accoutumée. Dans les situations d'incertitude exceptionnellement élevée, le FMI peut accorder un financement d'urgence pour satisfaire les besoins urgents de balance des paiements de ses pays membres, à condition que certains garde-fous soient respectés. Il est plus difficile d'apporter un appui au

moyen d'un accord assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit, qui exige la mise en place d'un programme appuyé par le FMI visant à résoudre les problèmes de financement de la balance des paiements, à rétablir la viabilité extérieure à moyen terme et à fournir des garanties adéquates. Un accord au titre du MEDC en faveur de l'Ukraine d'un montant de 11,6 milliards de DTS et d'une durée de 48 mois, approuvé en mars 2023, a constitué la première application de la nouvelle politique du FMI relative aux assurances de financement.

Les modifications adoptées portent sur les principaux obstacles à la définition d'un programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit dans des situations d'incertitude exceptionnellement élevée, en particulier en modifiant de deux manières la politique du FMI relative aux assurances de financement. La première modification permet aux créanciers officiels bilatéraux d'apporter d'emblée des assurances crédibles pour un allègement de la dette, un financement par l'emprunt, ou les deux, et de fournir un élément conditionnel de deuxième phase pour l'allègement de la dette, le financement par l'emprunt, ou les deux, une fois que la situation d'incertitude exceptionnellement élevée a été résolue. Cela contribue à établir que la viabilité à moyen terme est en voie d'être rétablie. La deuxième modification consiste à étendre, d'un financement d'urgence à un accord assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit, l'utilisation des garanties de capacité de remboursement apportées par des créanciers bilatéraux officiels et des donateurs. Elle permet de mettre en place des garanties adéquates pour les ressources du FMI.

²Au cours de l'exercice 2022, le conseil d'administration a également approuvé la proposition des services du FMI consistant à établir une stratégie visant à mettre fin au relèvement temporaire des limites d'accès cumulées des instruments de financement d'urgence d'ici à la fin du mois de juin 2023.



Le 6 avril 2023, le conseil d'administration a conclu la revue annuelle combinée de l'adéquation des ressources du fonds fiduciaire RPC, des fonds fiduciaires d'allégement de la dette, y compris le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) et les initiatives en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et du fonds fiduciaire RD. La revue du fonds fiduciaire RPC a révélé que les ressources financières de ce mécanisme étaient mises à rude épreuve en raison d'une demande de prêts nettement plus forte et de taux d'intérêt bien plus élevés que prévu ; depuis le début de la pandémie et jusqu'à la fin du mois d'avril 2023, le FMI est venu en aide à plus de 50 pays à faible revenu en approuvant des prêts à taux zéro d'un montant total d'environ 17,3 milliards de DTS (environ 24 milliards de dollars). Pour achever la première phase de sa stratégie de financement de 2021, le fonds fiduciaire RPC doit bénéficier d'engagements à hauteur de 1,2 milliard de DTS (environ 1,6 milliard de dollars) pour des ressources de bonification et de 3,5 milliards de DTS (environ 4,7 milliards de dollars) pour des ressources de prêts. Compte tenu de ces circonstances, une stratégie à plusieurs volets a été

proposée pour renforcer les finances du fonds fiduciaire RPC au moyen d'un effort concerté visant à mobiliser des contributions à grande échelle qui permettraient de combler le manque de ressources de bonification et de prêts avant les Assemblées annuelles de Marrakech. Cette stratégie s'accompagnera d'autres mesures à prendre à l'occasion de la revue complète du fonds fiduciaire RPC en 2024/25 pour placer ce mécanisme sur une trajectoire viable et lui permettre ainsi d'apporter un appui suffisant et à long terme aux pays à faible revenu.

En ce qui concerne le fonds fiduciaire RD, la revue a permis de constater que la demande de financement au titre de ce fonds fiduciaire était forte et concentrée sur la phase initiale, ce qui met en évidence la nécessité d'honorer en temps voulu les engagements existants et ceux nouvellement pris pour atteindre l'objectif de collecte de fonds de 33 milliards de DTS. En outre, compte tenu de l'augmentation du taux d'intérêt sur le DTS, la revue a permis d'évaluer les conséquences de l'adoption d'un taux plafond de 2,25 % pour le groupe des pays aux revenus les plus faibles pouvant bénéficier d'emprunts au titre du fonds fiduciaire RD. Il a été conclu que la mise en place



Ghana

de ce plafond permettrait de continuer à accumuler des réserves suffisantes, tandis que des revues périodiques ou ponctuelles donneraient l'occasion d'adopter des mesures correctives en cas de besoin³.

La revue a révélé que le fonds fiduciaire ARC, qui permet au FMI d'accorder un allègement de dette sous forme de dons aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables frappés par une catastrophe naturelle ou de santé publique aux conséquences désastreuses, continue d'accuser un grave déficit de financement. Ce mécanisme ne dispose pas de ressources suffisantes pour apporter une aide efficace dans l'éventualité d'une nouvelle catastrophe.

Le FMI a intensifié son action pour venir en aide à près d'un milliard de personnes vivant dans des pays fragiles ou en conflit, notamment au moyen d'engagements de financement à hauteur de 39,1 milliards de dollars depuis le début de la pandémie⁴. S'appuyant sur une nouvelle stratégie globale adoptée en 2022, le FMI a formulé des conseils bien adaptés pour aider ses pays membres les plus vulnérables dans sa note d'orientation sur la mise en œuvre de la stratégie du FMI en faveur des pays fragiles ou en conflit ; il a étendu son influence locale, détaché davantage d'experts en mission de longue durée et élargi sa coopération avec les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, notamment la société civile, les banques multilatérales de développement, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale.

En outre, en décembre 2022, le conseil d'administration a achevé une revue, effectuée tous les

cinq ans, de la politique d'évaluation des sauvegardes, qui avait été retardée en raison de la pandémie. Un groupe d'experts extérieurs a apporté un éclairage indépendant sur la mise en œuvre de la politique, et les administrateurs ont reconnu l'importance constante que revêt cette politique pour atténuer les risques liés à la communication d'informations inexacts ou à une mauvaise utilisation des ressources du FMI. Les administrateurs ont estimé que cette politique restait essentielle pour atteindre les objectifs établis et préserver la réputation de créancier prudent dont jouit le FMI.

La revue a également révélé que le cadre existant pour l'évaluation et le suivi des mécanismes de gouvernance et de contrôle des banques centrales demeurait globalement approprié et a permis de proposer des améliorations au dispositif de sauvegarde afin qu'il reste en phase avec l'évolution de la situation. Ces améliorations portent notamment sur : un pilier autonome consacré à la gouvernance dont l'objectif est d'accroître la portée et l'examen du rôle de surveillance du conseil d'administration et de favoriser la répartition des responsabilités entre les principaux organes de décision afin de préserver l'obligation de rendre compte ; les modalités relatives aux revues des sauvegardes budgétaires ; une évaluation plus approfondie des fonctions de gestion des risques des banques centrales et des émissions de monnaies numériques de banque centrale ; un renforcement de la sensibilisation des banques centrales.

³Le 18 mai 2023, le conseil d'administration a approuvé un plafonnement des taux d'intérêt pour les pays à faible revenu qui bénéficient d'un prêt au titre du fonds fiduciaire RD.

⁴Entre mars 2020 et avril 2023.

⁵Voir <https://www.imf.org/en/Topics/fragile-and-conflict-affected-states/work-on-fcs>.

Vue d'ensemble des activités de prêt

La demande de prêts et d'aide au titre des mécanismes de précaution du FMI est restée élevée au cours de l'exercice 2023. Entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2023, de nouvelles demandes pour un montant total d'environ 55,1 milliards de DTS ont été approuvées dans les domaines suivants :

Financement d'urgence au titre de l'IFR et de la FCR, y compris dans le cadre du guichet « chocs alimentaires ». Le conseil d'administration a approuvé des demandes de financement d'urgence présentées par sept pays pour un montant de 1,4 milliard de DTS (environ 1,8 milliard de dollars), dont environ 0,4 milliard de DTS (0,5 milliard de dollars) ont été décaissés en faveur de six pays à faible revenu. En octobre 2022, l'Ukraine a été le premier pays membre à bénéficier d'un financement d'urgence au titre du guichet « chocs alimentaires » nouvellement créé, pour un montant de 1 milliard de DTS.

Renforcement des accords de prêt existants. Dans le cadre du dialogue qu'il entretient avec ses pays membres et pour répondre au caractère urgent de leurs nouveaux besoins de financement, le FMI a également augmenté l'accès aux ressources prévues au titre des accords en vigueur à hauteur de 1,3 milliard de DTS. Le conseil d'administration a approuvé l'augmentation de l'accès prévu dans le cadre d'accords concernant six pays membres.

Nouveaux accords de prêt, dont des accords à titre de précaution. Le conseil d'administration a approuvé 20 nouveaux accords appuyés par le FMI (autres que ceux à titre de précaution) conclus avec 16 pays. Il s'agit de 10 accords au titre de la FEC pour un montant total de 3,56 milliards de DTS, de

8 accords au titre du MEDC pour un montant total de 18,8 milliards de DTS, de 3 accords au titre d'un accord de confirmation pour un montant total de 2,2 milliards de DTS, et d'un accord au titre de la LPL pour un montant de 0,4 milliard de DTS⁶. En outre, 5 accords de précaution (3 au titre de la LCM, 1 de la LPL et 1 de la ligne de liquidité à court terme (LLCT)) ont été conclus avec des pays membres. En mai 2022, le Chili a été le premier pays membre à demander un accord au titre de la LLCT, qui a été approuvé par le conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration a approuvé les demandes d'accords au titre de la FRD axés sur le changement climatique présentées par cinq pays : Bangladesh, Barbade, Costa Rica, Jamaïque et Rwanda (pour un montant total d'environ 2,5 milliards de DTS).

Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)⁷. Le 17 juin 2022, le conseil d'administration du FMI a approuvé pour la troisième fois une aide intérimaire en faveur de la Somalie au titre de l'initiative PPTE renforcée⁸. L'approbation portait sur un montant de 0,68 million de DTS, qui a été augmenté de 0,13 million de DTS le 5 avril 2023 afin de financer intégralement les obligations financières admissibles de la Somalie dues au FMI entre le 17 juin 2022 et le 16 juin 2023⁹.

⁶Dans le cadre de l'accord au titre de la LPL approuvé pour la Macédoine du Nord (0,4 milliard de DTS), les autorités avaient l'intention de retirer la moitié du montant disponible (0,2 milliard de DTS) et de conserver le reste à titre de précaution.

⁷Aucun pays n'a demandé d'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes au cours de l'exercice 2023.

⁸L'initiative PPTE a été lancée en 1996 par le FMI et la Banque mondiale afin de s'assurer qu'aucun pays pauvre ne doive supporter une charge d'endettement qu'il ne peut pas gérer. L'initiative s'inscrit dans un processus en deux étapes et les pays doivent satisfaire à certains critères, s'engager à réduire la pauvreté par des réformes et établir de bons antécédents au fil du temps. Les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale déterminent si un pays remplit les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE, ce qui constitue la première étape (point de décision de l'initiative PPTE). Les créanciers multilatéraux et bilatéraux officiels peuvent accorder un allègement provisoire de la dette d'un pays admissible à l'initiative PPTE au cours de la période intérimaire et, lorsque le pays respecte ses engagements, un allègement total de sa dette lui est accordé, ce qui constitue la deuxième étape (point d'achèvement de l'initiative PPTE).

⁹Le 25 mars 2020, après l'apurement par la Somalie de ses arriérés envers le FMI, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont estimé que le pays remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et qu'il avait atteint son point de décision. Au 30 avril 2023, la Somalie avait reçu 2,601 millions de DTS dans le cadre de l'aide intérimaire au titre de l'initiative PPTE pour couvrir 100 % de ses obligations financières admissibles dues au FMI depuis le point de décision.

CARTE DES PRÊTS

AIDE FINANCIÈRE APPROUVÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Au 30 avril 2023 (en millions de droits de tirage spéciaux – Mio DTS)

TAUX DE CHANGE DTS/DOLLAR

28 avril 2023 : 1 DTS = 1,34701 DOLLAR

Source : FMI, département financier.

LÉGENDE

AC	ACCORD DE CONFIRMATION
AUG.	AUGMENTATION
FCC	FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION
FCR	FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE
FEC	FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT
FRD	FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ
IFR	INSTRUMENT DE FINANCEMENT RAPIDE
LCM	LIGNE DE CRÉDIT MODULABLE
LLCT	LIGNE DE LIQUIDITÉ À COURT TERME
LPL	LIGNE DE PRÉCAUTION ET DE LIQUIDITÉ
MEDC	MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT



ASIE ET PACIFIQUE

6 445,6 Mio DTS

BANGLADESH

FEC	822,8 Mio DTS
MEDC	1 645,6 Mio DTS
FRD	1 000 Mio DTS

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

FEC	228,1 Mio DTS
MEDC	456,2 Mio DTS

SRI LANKA

MEDC	2 286 Mio DTS
------------	---------------

TONGA

FCR	6,9 Mio DTS
-----------	-------------



EUROPE

15 114,3 Mio DTS

MACÉDOINE DU NORD

LPL	406,9 Mio DTS
-----------	---------------

MOLDOVA

AUG. DE LA FEC	64,8 Mio DTS
AUG. DU MEDC	129,5 Mio DTS

SERBIE

AC	1 898,9 Mio DTS
----------	-----------------

UKRAINE

MEDC	11 608,3 Mio DTS
IFR	1 005,9 Mio DTS





MOYEN-ORIENT ET ASIE CENTRALE

7 275,5 Mio DTS

ARMÉNIE

AC 128,8 Mio DTS

ÉGYPTE

MEDC 2 350,2 Mio DTS

GÉORGIE

AC 210,4 Mio DTS

JORDANIE

AUG. DU MEDC 75,5 Mio DTS

MAROC

LCM 3 726,2 Mio DTS

MAURITANIE

FEC 21,5 Mio DTS

MEDC 42,9 Mio DTS

PAKISTAN

AUG. DU MEDC 720 Mio DTS



AFRIQUE SUBSAHARIENNE

3 631,2 Mio DTS

BÉNIN

FEC 161,3 Mio DTS

MEDC 322,7 Mio DTS

BURKINA FASO

FCR 60,2 Mio DTS

CABO VERDE

FEC 45 Mio DTS

GAMBIE

AUG. DE LA FEC 15,6 Mio DTS

GUINÉE

FCR 53,6 Mio DTS

GUINÉE-BISSAU

FEC 28,4 Mio DTS

KENYA

AUG. DE LA FEC 162,8 Mio DTS

MALAWI

FCR 69,4 Mio DTS

MOZAMBIQUE

FEC 340,8 Mio DTS

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

FEC 141,7 Mio DTS

RWANDA

FRD 240,3 Mio DTS

SÉNÉGAL

AUG. DE L'AC 86,3 Mio DTS

AUG. DE LA FCC 43,2 Mio DTS

SOUDAN DU SUD

FCR 86,1 Mio DTS

TANZANIE

FEC 795,6 Mio DTS

ZAMBIE

FEC 978,2 Mio DTS



HÉMISPHERE OCCIDENTAL

22 651,3 Mio DTS

BARBADE

MEDC 85,1 Mio DTS

FRD 141,8 Mio DTS

COSTA RICA

FRD 554,1 Mio DTS

CHILI

LCM 13 954 Mio DTS

LLCT 2 529 Mio DTS

HAÏTI

FCR 81,9 Mio DTS

JAMAÏQUE

LPL 727,5 Mio DTS

FRD 574,4 Mio DTS

PÉROU

LCM 4 003,5 Mio DTS

Sri Lanka

Tableau 2.1 Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les principaux mécanismes et facilités de financement non concessionnel du FMI. Les accords de confirmation et les accords élargis au titre du mécanisme élargi de crédit constituent depuis longtemps les principaux instruments de prêt de l'institution. Ils sont complétés par les mécanismes de prévention des crises que constituent la ligne de crédit modulable et la ligne de précaution et de liquidité. En outre, le FMI accorde des prêts d'urgence à des conditions non concessionnelles au moyen de son instrument de financement rapide. En 2020, il a également créé une ligne de liquidité à court terme pour venir en aide aux pays membres dont la politique économique et les paramètres fondamentaux sont très solides.

Après le début de la pandémie et dans le cadre de sa riposte à la COVID-19, le FMI a temporairement relevé les limites d'accès annuelles et cumulées à l'IFR et la limite d'accès annuelle aux ressources du compte des ressources générales du FMI, ce qui déclenche

Mécanisme ou facilité de financement (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
Accord de confirmation (AC) (1952)	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (accord élargi de crédit)	Aide à moyen terme (à plus long terme que l'AC) à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Au moment de l'approbation, adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer sous 12 mois	Achats trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel, et pour renforcer la confiance des marchés en cas d'accentuation des risques	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord ; les accords LCM de deux ans sont soumis à un examen à mi-parcours à la fin de la première année
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel, et pour renforcer la confiance des marchés en cas d'accentuation des risques	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords d'un à deux ans)
Ligne de liquidité à court terme (LLCT) (2020)	Garantie de liquidité en cas de chocs exogènes potentiels qui génèrent des besoins modérés de financement de la balance des paiements	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord et peut être reconstitué par rachat ; nombre illimité de nouveaux accords LLCT tant que le pays membre continue de satisfaire aux critères d'admissibilité
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement pour tous les pays membres qui ont un besoin urgent de financement de la balance des paiements	Efforts de résolution des difficultés de financement de la balance des paiements (des mesures préalables peuvent être prévues)	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

Source : FMI, département financier.

¹Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont essentiellement financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres ; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Les pays membres versent une partie de leur quote-part en droits de tirage spéciaux (DTS), ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans leur propre monnaie. Lorsqu'un emprunteur procède à un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, il achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays.

²Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge (actuellement 100 points de base). Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 115 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris

l'application du dispositif d'accès exceptionnel. En décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé une prolongation de 18 mois (jusqu'à fin juin 2023) des relèvements temporaires des limites d'accès cumulées à l'IFR, plus précisément au guichet ordinaire et au guichet prévu pour les catastrophes naturelles de grande ampleur. S'agissant de toutes les autres limites d'accès qui avaient été temporairement relevées, il a convenu de les ramener à leurs niveaux d'avant-pandémie à partir du 1^{er} janvier 2022, comme cela avait été prévu. En mars 2023, les limites d'accès annuelles et cumulées du compte des ressources générales ont été temporairement relevées pour une période de 12 mois à respectivement 200 % et 600 % de la quote-part.

En octobre 2022, pour mieux aider les pays membres à surmonter leurs difficultés économiques, notamment la hausse des cours de l'énergie et l'insécurité alimentaire due à la guerre menée par la Russie en Ukraine, le FMI a approuvé des accords au titre du guichet « chocs alimentaires » dans le cadre de ses instruments de financement d'urgence (l'IFR et la facilité de crédit rapide). Le guichet « chocs alimentaires » sera accessible pendant 12 mois.

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnements
Annuelles : 145 % de la quote-part en raison de l'extrême incertitude qui règne sur l'économie mondiale ; cette limite a été temporairement portée à 200 % de la quote-part jusqu'au 7 mars 2024 Cumulées : 435 % de la quote-part ; cette limite a été temporairement portée à 600 % de la quote-part jusqu'au 7 mars 2024	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 145 % de la quote-part en raison de l'extrême incertitude qui règne sur l'économie mondiale ; cette limite a été temporairement portée à 200 % de la quote-part jusqu'au 7 mars 2024 Cumulées : 435 % de la quote-part en raison de l'extrême incertitude qui règne sur l'économie mondiale ; cette limite a été temporairement portée à 600 % de la quote-part jusqu'au 7 mars 2024	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 51 mois) ³	4½-10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
125 % de la quote-part (250 % dans des circonstances exceptionnelles) pour six mois ; 250 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords d'un à deux ans ; peut aller jusqu'à 500 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼-5	Rachats trimestriels
Plafonné à 145 % de la quote-part ; accès reconductible pendant une période de 12 mois	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part) ; la LLCT ne fait pas encourir des commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits	Rachat(s) dû(s) au plus tard 12 mois après l'achat ; les rachats reconstituent l'accès jusqu'au niveau approuvé	
Annuelles : 50 % de la quote-part (80 % pour les catastrophes naturelles de grande ampleur) ; accès porté temporairement à 100 % (130 % pour les catastrophes naturelles de grande ampleur) jusqu'à la fin de l'année 2021 Cumulées : 100 % de la quote-part (133,33 % pour les catastrophes naturelles de grande ampleur) ; accès porté temporairement à 150 % (183,33 % pour les catastrophes naturelles de grande ampleur) jusqu'à fin juin 2023 ; l'accès cumulé est porté à 175 % de la quote-part pour les membres qui empruntent par le biais du guichet « chocs alimentaires », mais l'accès aux ressources de ce guichet vient en complément de la limite annuelle	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ⁴		Rachats trimestriels

entre 115 % et 575 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà de 575 %) est prélevée d'emblée sur le montant disponible pour achat dans le cadre d'accords (au titre d'un accord de confirmation, du MEDC, de la LPL et de LCM), qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) ; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord. Pour les accords au titre de la LLCT, la commission de tirage est de 21 points de base, et une commission d'engagement non remboursable de 8 points de base est due lors de l'approbation de l'accord.

³En juin 2021, les limites d'accès annuelles et cumulées pour les grandes catastrophes naturelles ont été temporairement relevées (jusqu'à la fin de 2021) à respectivement 130 % et 183,33 % de la quote-part. En décembre 2021, le conseil d'administration a convenu de rétablir les limites d'accès annuelles à leurs niveaux d'avant-pandémie, mais a prolongé le relèvement temporaire des limites d'accès cumulées de l'IFR de 18 mois, jusqu'à fin juin 2023.

⁴Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 et a été mis à jour le 17 février 2016 avec le maintien partiel des conditions antérieures pour les accords déjà en vigueur.

Tableau 2.2 Mécanismes de prêt concessionnel

Trois mécanismes de prêt concessionnel sont disponibles pour les pays en développement à faible revenu.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Finalité	Aider les pays à faible revenu à atteindre et préserver la stabilité et la viabilité macroéconomiques tout en favorisant une croissance économique et une réduction de la pauvreté vigoureuses et durables		
Objectif	Remédier aux difficultés prolongées de financement de la balance des paiements	Répondre aux besoins de financement de la balance des paiements à court terme	Financer des besoins urgents de financement de la balance des paiements
Conditions d'admissibilité	Pays admissibles à une aide au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
Conditions particulières	Difficultés prolongées de financement de la balance des paiements ; besoin réel de financement pendant la durée de l'accord, mais pas nécessairement au moment où le prêt est approuvé ou décaissé	Besoin potentiel (usage de précaution) ou réel de financement de la balance des paiements à court terme au moment de l'approbation ; besoin réel requis pour chaque décaissement	Besoin urgent de financement de la balance des paiements lorsqu'il n'est pas possible ou nécessaire de mettre en place un programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ¹
Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté	Le programme appuyé par le FMI doit cadrer avec les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires		
	Présentation d'un document énonçant une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)	La présentation d'un document de SRP est obligatoire si la durée initiale de l'accord FCC est supérieure à deux ans	La présentation d'un document de SRP n'est pas obligatoire
Conditionnalité	Tranches supérieures de crédit ; souplesse de la trajectoire et du calendrier de l'ajustement	Tranches supérieures de crédit ; vise à répondre à des besoins de financement de la balance des paiements à court terme	Pas de conditionnalité <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc exogène ou de catastrophe naturelle de grande ampleur)
Conditions financières²	Taux d'intérêt : actuellement nul Délai des rachats : 5½-10 ans	Taux d'intérêt : actuellement nul Délai des rachats : 4-8 ans Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt : nul Délai des rachats : 5½-10 ans
Panachage avec le compte des ressources générales (CRG)	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers ; lié à la viabilité de la dette. Pour les pays membres censés y recourir, un panachage est effectué avec les ressources du CRG selon le rapport 1:2, et l'accès au financement concessionnel est plafonné selon les normes applicables (CRG par la suite)		
Utilisation à titre de précaution	Non	Oui	Non
Durée et utilisation répétée	De trois à cinq ans, avec une durée totale maximale de cinq ans ; peut être utilisée de façon répétée	Son utilisation est normalement limitée à trois ans (sur une période de six ans) et évaluée de manière continue, avec des exceptions pour les accords FCC considérés comme des dispositifs de précaution	Décaissements directs ; utilisation répétée sous réserve éventuelle des plafonds d'accès et d'autres critères – la limite de deux fois par période de 12 mois pour une utilisation répétée a été temporairement levée jusqu'au 6 avril 2021, disposition qui a été prolongée jusqu'à la fin de 2021
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	CRG (mécanisme élargi de crédit)	CRG (accord de confirmation) et instrument de soutien à la politique économique	CRG (instrument de financement rapide) ; le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR

Facilité élargie de crédit (FEC)**Facilité de crédit de confirmation (FCC)****Facilité de crédit rapide (FCR)****Politiques d'accès**

En 2020 et 2021, pour répondre aux besoins de financement élevés et urgents que les pays membres ont éprouvés en raison de la COVID-19, les limites d'accès au fonds fiduciaire RPC ont été temporairement ajustées plusieurs fois. Le 14 juillet 2021, les limites d'accès annuelles et cumulées du fonds fiduciaire RPC ont été fixées respectivement à 145 % et 435 % de la quote-part pour correspondre pleinement à celles du compte des ressources générales (CRG). Cependant, la limite d'accès annuelle au fonds fiduciaire RPC est restée à 245 % de la quote-part jusqu'à la fin de 2021. Dans le même temps, le conseil d'administration a également approuvé une norme d'accès unifiée s'élevant à 145 % de la quote-part pour tout accord de trois ans conclu au titre de la FEC. Cet ajustement par rapport au CRG a été effectif jusqu'au 6 mars 2023, date à laquelle le conseil a relevé temporairement les limites d'accès annuelles et cumulées du CRG pour une période de 12 mois. Une fois que la collecte de fonds pour le fonds fiduciaire RPC aura suffisamment avancé et s'approchera du premier objectif de 2,3 milliards de DTS de subventions, comme convenu en 2021, avec des promesses totales de 2 milliards de DTS ou plus, les limites d'accès au titre du fonds fiduciaire RPC seront réexaminées lors d'une revue intermédiaire ponctuelle.

Normes et plafonds³

La norme d'accès est de 145 % de la quote-part par accord FEC de trois ans.

Dans le cadre d'un accord FCC de 18 mois, la norme d'accès est égale à celle de l'accord FEC de trois ans et varie proportionnellement à la durée de l'accord FCC, jusqu'à concurrence du montant autorisé dans le cadre d'un accord FCC de deux ans (193,33 % de la quote-part).

Pas de norme d'accès à la FCR en cas de choc exogène ou de grande catastrophe naturelle.

Les limites d'accès annuelles et cumulées au titre du guichet de la FCR pour les chocs exogènes sont actuellement fixées à 50 % et 150 % de la quote-part, respectivement, jusqu'à la fin juin 2023. La limite d'accès cumulée est portée à 175 % de la quote-part pour les membres qui empruntent par le biais du guichet « chocs alimentaires », mais l'accès aux ressources de ce guichet vient en complément de la limite annuelle.

Les limites d'accès annuelles et cumulées au titre du guichet ordinaire de la FCR sont actuellement fixées à 50 % et 100 % de la quote-part, respectivement, jusqu'à fin juin 2023, avec une norme d'accès annuelle et une limite par décaissement de 25 % de la quote-part. L'accès au titre du guichet « chocs alimentaires » vient en complément de la limite annuelle.

Les limites d'accès annuelles et cumulées au titre du guichet de la FCR pour les catastrophes naturelles de grande ampleur sont actuellement fixées à 80 % et 183,33 % de la quote-part, respectivement, jusqu'à la fin juin 2023. L'accès au titre du guichet « chocs alimentaires » vient en complément de la limite annuelle.

Les achats au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) effectués après le 1^{er} juillet 2015 sont pris en compte dans le calcul des plafonds annuels et cumulés applicables.

Source : FMI, département financier.

¹La conditionnalité des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate des ressources du FMI.

²Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles. Lors de la dernière revue, le 14 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a convenu de conserver des taux d'intérêt nuls sur les prêts du fonds fiduciaire RPC (FEC, FCC et FCR), conformément aux règles établies pour la fixation de ces taux d'intérêt.

³Les normes fournissent des indications sur ce qui peut constituer un niveau d'accès approprié dans le cadre des facilités du fonds fiduciaire RPC, mais ne doivent pas être interprétées à tort comme des limites d'accès ou d'admissibilité. Les normes d'accès qui existaient auparavant (basses et élevées) ont été réunies en une norme unique, indépendante du niveau de l'encours de crédit envers le FMI.

Tableau 2.3 Facilité pour la résilience et la durabilité

En tant que troisième pilier des mécanismes de prêts du FMI, le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité fonds fiduciaire RD complète le compte des ressources générales et le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) en mettant à disposition un financement abordable à plus long terme aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire vulnérables, ainsi qu'aux petits pays, confrontés à des problèmes structurels à plus long terme qui présentent des risques pour la stabilité future de la balance des paiements.

Finalité	Renforcer la résilience et la viabilité économiques des pays à faible revenu, des pays à revenu intermédiaire vulnérables et des petits pays
Objectif	Soutenir les réformes visant à réduire les risques majeurs sur le plan macroéconomique liés à certaines difficultés structurelles à long terme.
Conditions d'admissibilité	Les pays pouvant bénéficier d'une aide au titre du fonds fiduciaire RPC, tous les petits pays comptant moins de 1,5 million d'habitants et dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 25 fois le seuil opérationnel défini en 2021 par l'Association internationale de développement (IDA), et tous les pays à revenu intermédiaire dont le RNB par habitant est inférieur à 10 fois le seuil opérationnel de 2021 de l'IDA.
Conditions particulières	Un ensemble de mesures de qualité conformes à l'objectif du fonds fiduciaire RD, un programme concomitant de financement ou sans volet financier assorti de politiques dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit, ainsi qu'une dette viable et une capacité adéquate de rembourser le FMI.
Conditionnalité	Des réformes liées à la résolution des difficultés structurelles à plus long terme ouvrant droit à une aide au titre de ce fonds fiduciaire, généralement distinctes des conditions du programme concomitant assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ; une coordination étroite avec la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement et institutions financières internationales concernées est envisagée pour tirer parti de compétences comparatives et de connaissances institutionnelles.
Politiques d'accès	Accès fondé sur la solidité des réformes, la viabilité de la dette et la capacité à rembourser le FMI, et plafonné au plus bas des deux montants suivants : 150 % de la quote-part ou 1 milliard de DTS ; l'accès est déterminé à partir d'une norme d'accès de 75 % de la quote-part.
Conditions financières	Taux d'intérêt progressif : pays du groupe A : taux d'intérêt du DTS + 55 points de base ; pays du groupe B : taux d'intérêt du DTS + 75 points de base et une commission de tirage de 25 points de base ; pays du groupe C : taux d'intérêt du DTS + 95 points de base et une commission de tirage de 50 points de base. Délai des rachats : de 10½ à 20 ans.
Utilisation à titre de précaution	Non
Durée et utilisation répétée	La durée de l'accord au titre de la FRD devrait généralement coïncider avec la durée d'un nouveau programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit (lorsque les deux sont demandés en même temps) ou avec la durée restante d'un programme de ce type déjà en cours (lorsque la demande de financement au titre de la FRD intervient au cours d'un examen du programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit) ; la durée minimale est de 18 mois (12 mois pour les accords au titre de la FRD approuvés dans les six premiers mois de l'entrée en vigueur du fonds fiduciaire RD, durée aujourd'hui dépassée), afin de laisser suffisamment de temps pour la mise en œuvre des réformes au titre de la FRD, y compris toute assistance technique nécessaire ; utilisation répétée possible sous réserve de limites d'accès ¹ .
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	Un programme dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit doit être mis en œuvre en même temps.

Source : FMI, département financier.

Note : Pour pouvoir bénéficier d'un prêt au titre de la FRD, un pays membre doit : 1) présenter un ensemble de mesures de qualité conformes à l'objet du fonds fiduciaire ; 2) disposer d'un programme de financement ou de non-financement concomitant assorti de politiques dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit ; et 3) avoir une dette viable et une capacité de remboursement adéquate.

¹Le 18 mai 2023, le conseil d'administration a approuvé un plafonnement des taux d'intérêt pour les pays à faible revenu qui bénéficient d'un prêt au titre du fonds fiduciaire RD.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS



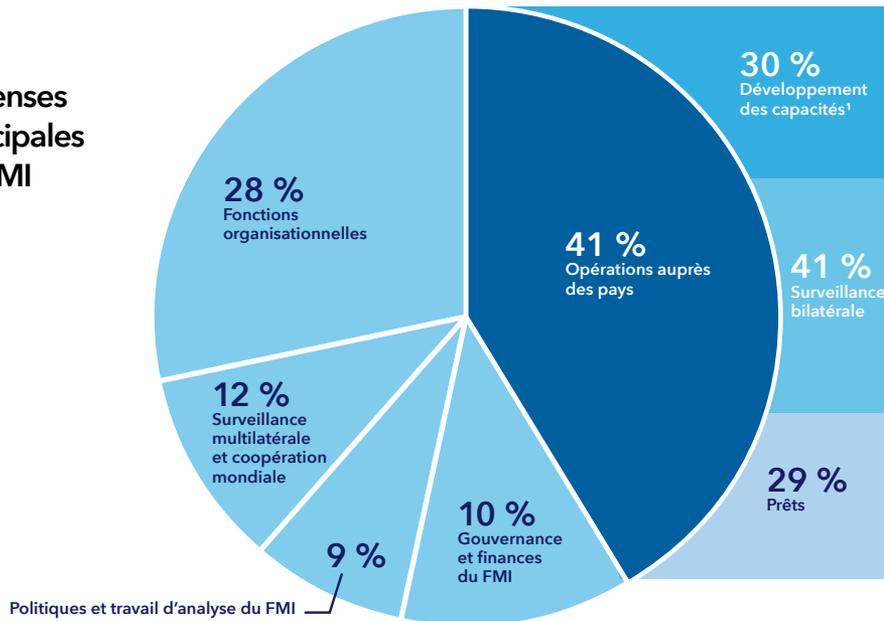
Le renforcement des capacités des institutions, notamment des banques centrales, des ministères des Finances, des administrations fiscales, des instituts de statistique et des organismes de contrôle du secteur financier, accroît l'efficacité des politiques ainsi que la stabilité économique et l'inclusion. Le FMI collabore avec les pays membres pour moderniser leur politique économique et consolider leurs institutions en offrant une assistance technique et des formations spécifiques adaptées à la demande, axées sur des aspects essentiels de la stabilité et de la croissance économiques.

Le FMI offre des possibilités de développement des capacités qui incluent une assistance technique pratique, des formations, divers outils de diagnostic, des publications et des séances d'apprentissage entre pairs, afin que les pays puissent mettre en place des institutions pérennes et résilientes. Il contribue ainsi grandement à la réalisation des objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies.

Les activités de développement des capacités sont axées sur les principaux domaines de compétence du FMI, tels que les finances publiques, la stabilité du secteur financier, les opérations des banques centrales, les cadres macroéconomiques et les statistiques économiques, et aident également les pays à concevoir de meilleures politiques macroéconomiques, à augmenter leurs recettes, à hiérarchiser et à gérer les dépenses publiques, à collecter des données plus exploitables et à renforcer la supervision bancaire, ainsi qu'à se pencher sur des questions transversales, telles que les inégalités de revenus, les inégalités femmes-hommes, la corruption, le changement climatique et la transition numérique. Grâce à la portée mondiale de son action, son expérience institutionnelle et la renommée internationale de son savoir-faire, le FMI est particulièrement bien placé pour aider ses pays membres dans ces domaines. Tous les pays membres du FMI peuvent bénéficier des activités de développement des capacités, mais apporter ce soutien aux pays fragiles ou touchés par un conflit est une priorité.

GRAPHIQUE 2.1

Part des dépenses dans les principales activités du FMI
EXERCICE 2023



Source : calculs des services du FMI.

Note : À l'exclusion des postes divers et des frais de déplacement.

¹Uniquement les prestations directes de services de développement des capacités. À l'exclusion des activités de développement des capacités liées aux politiques publiques, aux méthodes d'analyse et à d'autres types de prestation.

À la demande des autorités nationales, les équipes-pays et les experts techniques du FMI élaborent et mettent en œuvre un plan de travail intégré qui est adapté aux besoins et aux capacités d'absorption de chaque pays. Le FMI collabore avec les pays membres par l'intermédiaire d'un réseau mondial de 17 centres régionaux de développement des capacités, de détachements de longue durée de conseillers résidents dans les pays, de visites à court terme d'experts et de membres des services du FMI (visites en personne, visites à distance ou visites « hybrides » qui combinent les deux modalités), de formations dispensées en classe et de cours en ligne gratuits. En outre, diverses publications présentent des informations techniques et des analyses transnationales utiles aux autorités nationales.

Le FMI aide également les pays membres à mieux établir et publier leurs données économiques afin d'améliorer la prise de décisions et d'accroître la transparence. De plus, le FMI travaille à la mise à jour des normes statistiques internationales pour tirer parti des progrès du numérique et de l'avancée de la mondialisation ; participe à la recherche de solutions créatives aux problèmes de politique économique, notamment l'utilisation de technologies numériques pour identifier les ménages vulnérables et leur fournir une aide financière ; aide à protéger les dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale ; s'emploie à réduire les inégalités entre les genres ; assure le suivi de certaines catégories de dépenses, telles que celles liées à l'action climatique ; et continue d'aider les pays à se préparer aux défis posés par le changement climatique.

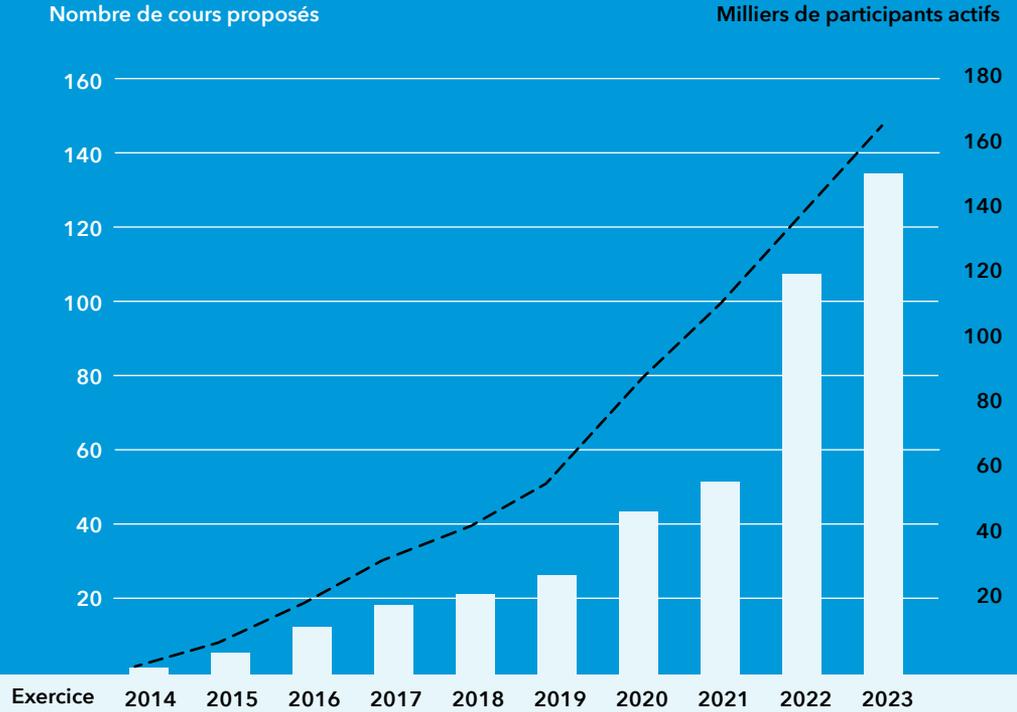
Le FMI propose de plus en plus de cours en ligne gratuits, qui ont attiré plus de 160 000 participants actifs en tout depuis le début du programme, en 2013, alors que ce chiffre n'était encore que de 60 000 environ à la fin de 2019.

Plus de la moitié des activités de développement des capacités menées par le FMI sont financées par ses partenaires pour le développement. Ensemble, le FMI et ses partenaires s'efforcent d'aider les pays membres à mieux bâtir l'avenir et à œuvrer pour un futur plus écologique, plus intelligent et plus équitable.

Pour optimiser les bienfaits des activités visant à aider ses pays membres à améliorer la gestion macroéconomique et à renforcer leur résilience institutionnelle, le FMI revoit régulièrement sa stratégie en matière de développement des capacités. La dernière revue s'est achevée en novembre 2018. Le 5 décembre 2022, le conseil d'administration a examiné une note de synthèse au titre de la revue 2023 de la stratégie du FMI pour le développement des capacités. Cette note présente les quatre thèmes sur lesquels la revue 2023 portera principalement : 1) améliorer le cadre stratégique de définition des priorités ; 2) s'assurer que l'ampleur, les ressources et le financement des activités de développement des capacités sont conformes au cadre proposé ; 3) moderniser l'offre d'activités de développement des capacités ; et 4) évaluer l'efficacité et les effets des activités de développement des capacités. Cette revue devrait être achevée d'ici à la fin de l'exercice 2024.

Le programme d'apprentissage en ligne du FMI

Source : FMI, Institut pour le développement des capacités.



Le programme de formation en ligne du FMI devient une modalité d'exécution des activités de développement des capacités de plus en plus importante, du fait de la forte demande des pays membres.

Le programme a pris beaucoup d'ampleur au cours de l'année écoulée. La participation aux cours en ligne a continué d'augmenter, portant le nombre total d'apprenants actifs dans le monde à plus de 160 000 (graphique 2.2). La chaîne d'apprentissage de l'Institut du FMI propose des vidéos de microapprentissage dans divers domaines de compétence de l'institution et a atteint plus de 13 500 abonnés permanents et plus de 1,2 million de vues.

Avec plus de 85 cours en ligne à la disposition des fonctionnaires et du grand public sur la plateforme ouverte d'apprentissage en ligne edX, le programme d'enseignement continue de s'enrichir dans des domaines essentiels qui présentent un intérêt au niveau mondial. De nouveaux cours modulaires ont été ajoutés à la série sur l'administration des recettes « Virtual Training to Advance Revenue Administration » (VITARA-HRM, VITARA-CRM) et à celle sur les aspects macroéconomiques du changement climatique « Macroeconomics of Climate Change » (MCCx-MS, MCCx-TNZ, MCCx-EA, MCCx-CRFS, MCCx-GPF). De nouveaux cours sur les statistiques macroéconomiques

(EDSx, QNAX) sont maintenant disponibles. En outre, le programme propose 34 cours dans des langues autres que l'anglais, dont le premier cours en portugais. Le FMI diffuse ainsi désormais des connaissances dans six langues différentes.

La formation en ligne est fréquemment utilisée pour préparer ou accompagner la formation et l'assistance technique dispensées en classe, ce qui fait du format mixte (une combinaison d'apprentissage en ligne asynchrone et de séances par visioconférence sur mesure et interactives) une modalité de développement des capacités prometteuse. Plus d'une dizaine de formations et de missions d'assistance technique ont eu lieu sous ce format depuis le début de l'année 2022, y compris des cours dans différentes langues (français et russe), et plusieurs autres sont en cours de conception. Il semble bien que l'apprentissage mixte ouvre la voie à un nouveau modèle d'exécution des activités de développement des capacités, et l'Institut pour le développement des capacités reste à l'avant-garde de ces innovations.

Tous les cours de la plateforme edX sont disponibles à tout moment, en tout lieu et gratuitement, ce qui fait du programme un bien public mondial, à la pointe de l'acquisition de connaissances et de compétences au service d'une économie mondiale plus durable et plus inclusive.



Maroc

LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS EN QUELQUES CHIFFRES

Au 30 avril 2023



337 Mio \$

consacrés à des conseils techniques pratiques, des formations axées sur la politique économique et l'apprentissage entre pairs



7

langues proposées



510

cours dispensés



2

pays fragiles parmi les 10 premiers bénéficiaires du développement des capacités



19 817

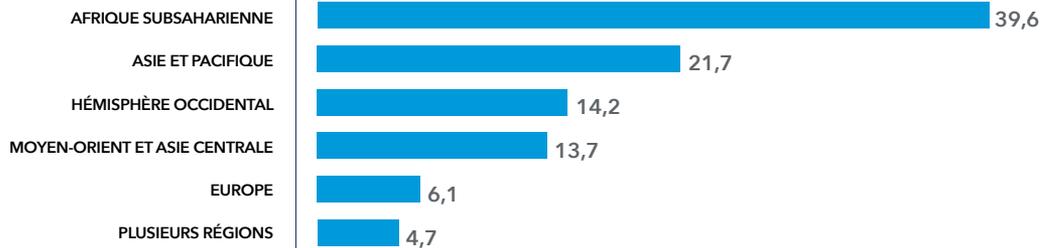
fonctionnaires formés



2 273

visites de développement des capacités faisant intervenir 1 694 experts

GRAPHIQUE 2.3
PRESTATIONS DE
DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS
PAR
RÉGION
EXERCICE 2023
 (en pourcentage
 du total)



Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

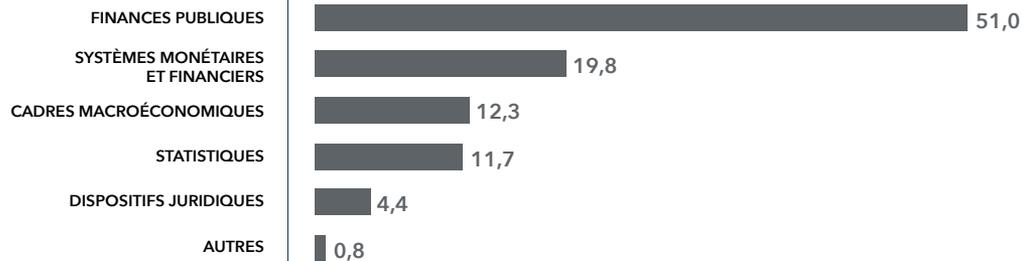
GRAPHIQUE 2.4
PRESTATIONS DE
DÉVELOPPEMENT DES
CAPACITÉS PAR
GROUPE
DE
REVENU
EXERCICE 2023
 (en pourcentage
 du total)



Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

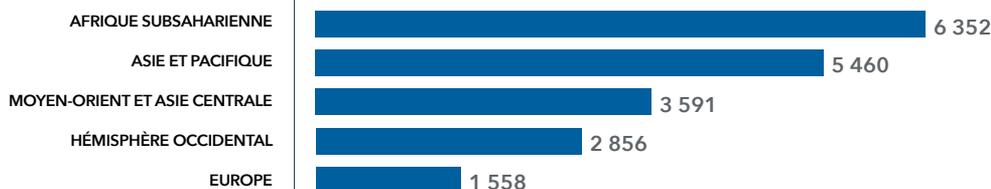
Note : Classification des pays avancés selon l'édition d'avril 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Pour les pays en développement à faible revenu, la définition retenue est celle établie par le FMI. Le groupe des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire comprend les pays qui ne sont classés ni parmi les pays avancés ni parmi les pays en développement à faible revenu.

GRAPHIQUE 2.5
PRESTATIONS DE
DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS
PAR
THÈME
EXERCICE 2023
 (en pourcentage
 du total)



Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

GRAPHIQUE 2.6
PARTICIPATION AUX
FORMATIONS
PAR RÉGION D'ORIGINE
DES PARTICIPANTS
EXERCICE 2023
(en nombre de participants)



Sources : système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'Institut du FMI pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit institut, et dispensés par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, ainsi que des programmes à l'intention des fonctionnaires nationaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent aussi des formations en marge du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités.

GRAPHIQUE 2.7
PARTICIPATION AUX
FORMATIONS
PAR GROUPE DE REVENU
EXERCICE 2023
(en nombre de participants)



Sources : système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'Institut du FMI pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit institut, et dispensés par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, ainsi que des programmes à l'intention des fonctionnaires nationaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent aussi des formations en marge du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités. Les groupes de revenu sont définis dans la note du graphique 2.4.

Les 10 principaux partenaires du FMI en matière de développement des capacités

(exercices 2021-23, en fonction du nombre total moyen d'accords signés en dollars)

1. Japon
2. Suisse
3. Commission européenne
4. Allemagne
5. Koweït
6. Corée
7. France
8. Kazakhstan
9. Pays-Bas
10. Autriche

Note : Inclut le soutien aux centres régionaux de développement des capacités fourni directement par les pays hôtes.

Les 10 principaux bénéficiaires du développement des capacités du FMI

(exercice 2023, par dépenses totales en dollars)

1. Cambodge
2. Sierra Leone
3. Gambie
4. République d'Ouzbékistan
5. Sri Lanka
6. République du Mozambique
7. Viet Nam
8. Mongolie
9. République démocratique du Congo
10. Guinée

Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

Les 10 principaux bénéficiaires des activités de formation

(exercice 2023, par semaines de participation)

1. Inde
2. Kenya
3. Chine
4. Zimbabwe
5. Bangladesh
6. Indonésie
7. Cambodge
8. Cameroun
9. Philippines
10. Ghana

Sources : FMI, système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Tableau 2.4 Fonds thématiques et fonds pays du FMI pour le développement des capacités

Au 30 avril 2023

Nom	Partenaires
Fonds en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Allemagne, Arabie saoudite, Canada, France, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, Suisse
Initiative de développement des capacités de lutte contre la crise de la COVID-19	Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Japon, République de Corée, Singapour, Suisse
Fonds « données pour décider » (D4D)	Allemagne, Chine, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Suisse, Union européenne
Facilité de gestion de la dette III (FGD III) (conjointement avec la Banque mondiale)	Allemagne, Autriche, Banque africaine de développement, États-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF)	Allemagne, Arabie saoudite, Banque européenne d'investissement, Chine, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Suède, Suisse
Gestion des richesses en ressources naturelles (GRRN)	Australie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds thématique pour la mobilisation des recettes (RMTF)	Allemagne, Australie, Belgique, Danemark, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union européenne
Fonds pays en faveur de la Somalie	Canada, Italie, Royaume-Uni, Union européenne
Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Allemagne, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

Tableau 2.5 Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités

Au 30 avril 2023

Nom	Partenaires	Pays membres
Institut de formation pour l'Afrique (IFA)	Allemagne, Banque européenne d'investissement, Chine, Maurice (pays hôte)	45 pays d'Afrique subsaharienne peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
AFRITAC Centre (AFC)	Allemagne, Banque européenne d'investissement, Belgique, Chine, France, Gabon (pays hôte), Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
AFRITAC Est (AFE)	Allemagne, Chine, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tanzanie (pays hôte), Union européenne	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie
AFRITAC Sud (AFS)	Allemagne, Australie, Banque européenne d'investissement, Chine, Maurice (pays hôte), Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe
AFRITAC Ouest (AFW)	Allemagne, Banque européenne d'investissement, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire (pays hôte), France, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
AFRITAC Ouest 2 (AFW2)	Allemagne, Banque européenne d'investissement, Chine, Ghana (pays hôte), Royaume-Uni, Suisse, Union européenne	Cabo Verde, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone
Bureau de développement des capacités du FMI en Thaïlande (CDOT)	Japon, Thaïlande (pays hôte)	Principaux pays bénéficiaires : Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Viet Nam ; certains projets relevant du CDOT concernent d'autres pays d'Asie du Sud-Est et des îles du Pacifique

Nom	Partenaires	Pays membres
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)	Barbade (pays hôte), Banque centrale des Caraïbes orientales, Banque de développement des Caraïbes, Canada, États-Unis, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union européenne	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Îles Caïmans, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sint Maarten, Suriname, Trinité-et-Tobago
Centre régional de développement des capacités pour l'Asie centrale, le Caucase et la Mongolie (CCAMTAC)	Banque asiatique de développement, Chine, Kazakhstan (pays hôte), Pologne, République de Corée, Russie, Suisse	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Centre régional d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR)	Banque centre-américaine d'intégration économique, Colombie, Espagne, Guatemala (pays hôte), Luxembourg, Mexique, Norvège, Union européenne	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine
Centre de développement des capacités Chine-FMI (CICDC)	Chine (pays hôte)	La Chine et d'autres pays membres peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Institut multilatéral de Vienne (IMV)	Autriche (membre principal et pays hôte), et partenaires et bailleurs de fonds internationaux	31 pays (30 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, du Caucase, d'Asie centrale, ainsi que l'Iran) peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient (CEF)	Koweït (pays hôte)	Les pays membres de la Ligue arabe peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC)	Allemagne, France, Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Afghanistan, Algérie, Cisjordanie et bande de Gaza, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)	Australie, Banque asiatique de développement, Canada, États-Unis, Fidji (pays hôte), Nouvelle-Zélande, République de Corée, Union européenne	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Institut régional FMI-Singapour (STI)	Japon, Singapour (pays hôte)	37 pays de la région Asie et Pacifique peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC)	Australie, Inde (pays hôte), République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka

Source : FMI, Institut pour le développement des capacités.

Note : Le FMI dispense également des cours dans le cadre de programmes régionaux de formation.

CÉLÉBRATION DES 25 ANS DU BUREAU RÉGIONAL ASIE ET PACIFIQUE

L'année 2022 a marqué le 25^e anniversaire du Bureau régional du FMI pour l'Asie et le Pacifique, situé à Tokyo. Le bureau constitue l'interface de l'institution avec la région et n'a cessé, depuis sa création en décembre 1997, de soutenir la coopération régionale par le dialogue, le développement des capacités et des activités de sensibilisation, afin de favoriser une croissance durable dans cette région riche et diverse.

En 2022, il a organisé deux manifestations pour commémorer cet important jalon. En juillet, Kristalina Georgieva, Directrice générale du FMI, et Shunichi Suzuki, ministre japonais des Finances, ont lancé une table ronde de haut niveau sur les priorités de politique économique et la coopération internationale afin de réfléchir aux enseignements tirés des 25 dernières années de développement économique dans la région Asie-Pacifique. Des dirigeants de haut niveau, anciens et actuels, ont débattu de l'état actuel et des perspectives de l'économie régionale, et défini les priorités qui permettraient de rendre cette économie plus résiliente et plus durable.

En novembre, le bureau a également organisé une cérémonie de célébration à laquelle ont assisté quatre invités spéciaux : Kenji Okamura, directeur général adjoint du FMI ; Taro Aso, ancien Premier ministre du Japon ; Shunichi Suzuki, ministre des Finances du Japon ; et Haruhiko Kuroda, gouverneur de la Banque du Japon. Plus de 200 invités issus de divers secteurs, notamment des ministères et des bureaux concernés, du monde universitaire et de groupes de réflexion, ainsi que des chercheurs qui bénéficient du programme de bourses Japon-FMI pour l'Asie administré par le bureau, ont participé à cette manifestation pour célébrer le rôle du bureau en tant que pôle de coopération régional en Asie et dans le Pacifique. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web de l'anniversaire.



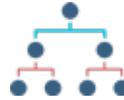


Troisième partie

QUI NOUS SOMMES

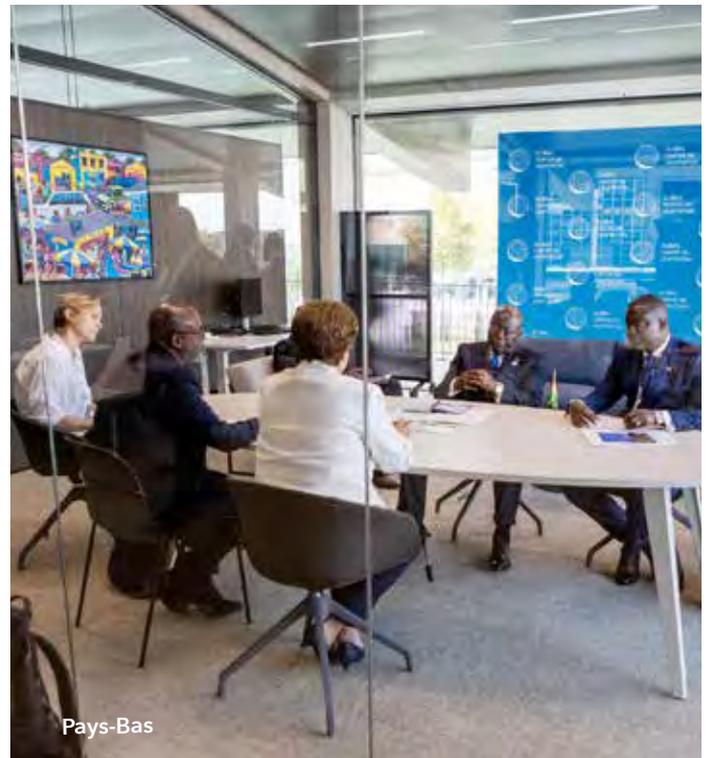
Policies for People
Inclusive Choices Under Tight Budgets
#Policies4People

ANNUAL MEETINGS
IMF



FMI
ORGANIGRAMME
IMF.ORG/ORGCHART

Le FMI compte une équipe de direction et 18 départements qui se chargent du travail lié aux pays, aux questions de politique générale, aux analyses et aux activités techniques. Une liste des cadres de direction figure à la page 58, et l'organigramme de l'institution se trouve sur la page Web du FMI : Cadres de direction du Fonds monétaire international.



Pays-Bas



ADMINISTRATEURS

AU 30 AVRIL 2023

ALEKSEI MOZHIN

FEDERICO GIAMMUSSO

DANIEL PALOTAI

ELIZABETH SHORTINO

WILLIE NAKUNYADA

BAHADOR BIJANI

SHONA RIACH

VITAS VASILIAUSKAS



ZHENGXIN ZHANG

ABDULLAH BINZARAH

FACINET SYLLA

ROBERT BRUCE NICHOLL

Le conseil d'administration est chargé de la conduite des affaires courantes du FMI. Il est composé de 24 administrateurs, qui sont élus par les pays membres ou par des groupes de pays, et de la Directrice générale, qui en assure la présidence.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au conseil d'administration de l'institution, qui examine

les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, approuve les financements du FMI visant à aider les pays membres qui connaissent des problèmes temporaires de financement de la balance des paiements et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités.

KRISHNAMURTHY VENKATA
SUBRAMANIAN

PAUL HILBERS

ARNAUD BUISSÉ

MAHMOUD MOHIELDIN

AFONSO BEVILAQUA

MARCEL PETER

PHILIP JENNINGS

ROSEMARY LIM

JOERG STEPHAN



JUN MIZUGUCHI

ALFONSO GUERRA

LUIS OSCAR HERRERA

ÉQUIPE DE DIRECTION

Première directrice générale adjointe
GITA GOPINATH

Directeur général adjoint
KENJI OKAMURA



Le FMI a à sa tête une Directrice générale, qui dirige les services de l'institution et préside le conseil d'administration. La Directrice générale est assistée par une première directrice générale adjointe et trois autres directeurs généraux adjoints.

Directrice générale
KRISTALINA GEORGIEVA

Directeur général adjoint
BO LI

Directrice générale adjointe
ANTOINETTE SAYEH



Administrateurs et administrateurs suppléants

Au 30 avril 2023

Facinet Sylla Regis N'Sonde Mbuyamu Matungulu	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo	Zhengxin Zhang Poste vacant	Chine
Afonso S. Bevilaqua Bruno Saraiva Reshma Mahabir	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago	Rosemary Lim Raja Anwar	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam
Krishnamurthy Venkata Subramanian Chandranath Amarasekara	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka	Willie Nakunyada Vuyelwa Vumendlini Adriano Isaias Ubisse	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Abdullah BinZarah Mohamed Alrashed	Arabie saoudite	Mahmoud Mohieldin Ali Alhosani	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maldives, Oman, Qatar, Somalie, Yémen
Arnaud Fernand Buissé Clement Roman	France	Alfonso Guerra Juan Sebastian Betancur Mora Pablo De Ramon-Laca Clausen	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique
Luis Oscar Herrera Sergio Chodos	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay	Aleksei Mozhin Sergey Potapov	Fédération de Russie, Syrie
Federico Giammusso Michael Massourakis	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin	Daniel Palotai Christian Just Mehmet Esat Mert	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie
Paul Hilbers Vladyslav Rashkovan Luc Dresse	Andorre, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Ukraine	Vitas Vasiliauskas Anne Brolev Marcussen	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
Bahador Bijani Mohammed El Qorchi	Afghanistan, Algérie, Ghana, Iran, Libye, Maroc, Pakistan, Tunisie	Shona Riach Matt Trott	Royaume-Uni
Robert Bruce Nicholl Hu Jin Kim Oscar Parkyn	Australie, Kiribati, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu	Elizabeth Shortino Poste vacant	États-Unis
Philip Jennings Feargal O'Brolchain	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie	Joerg Stephan Hyun-Ju Koh	Allemagne
		Jun Mizuguchi Mikari Kashima	Japon
		Marcel Peter Patrik Koszewski	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pologne, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan

Note : L'Afghanistan, le Myanmar et le Venezuela n'ont pas pris part à l'élection ordinaire des administrateurs de 2022 et ne sont pas représentés au conseil d'administration pendant le mandat en cours (2022-24).

HAUTS RESPONSABLES

Cadres de direction au 30 avril 2023

Départements géographiques	
Abebe Selassie	Directeur du département Afrique
Krishna Srinivasan	Directeur du département Asie et Pacifique
Alfred Kammer	Directeur du département Europe
Jihad Azour	Directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale
Rodrigo Valdés	Directeur du département Hémisphère occidental
Départements fonctionnels	
Julie Ann Kozack	Directrice du département de la communication
Bernard Lauwers	Directeur du département financier
Vitor Gaspar	Directeur du département des finances publiques
Dominique Desruelle	Directeur de l'Institut pour le développement des capacités
Rhoda Weeks-Brown	Conseillère juridique et directrice du département juridique
Tobias Adrian	Conseiller financier et directeur du département des marchés monétaires et de capitaux
Pierre-Olivier Gourinchas	Conseiller économique et directeur du département des études
Albert Kroese	Statisticien en chef chargé des données et directeur du département des statistiques
Ceyla Pazarbasioglu	Directrice du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation
Bureaux d'information et de liaison	
Akihiko Yoshida	Directeur du bureau régional Asie et Pacifique
Robert Powell	Représentant spécial auprès des Nations Unies
Ashok Bhatia	Directeur des bureaux du FMI en Europe
Services auxiliaires	
Brian Christensen	Directeur du département services intégrés et équipements
Catriona Purfield	Directrice du département des ressources humaines
Shirin Hamid	Cheffe des systèmes d'information et directrice du département des technologies de l'information
Ceda Ogada	Secrétaire du FMI et directeur du Secrétariat
Bureaux	
Michele Shannon	Directrice du bureau du budget et de la planification et du bureau de la gestion des transformations
Pablo Moreno	Directeur du bureau indépendant d'évaluation
Nancy Onyango	Directrice du bureau de l'audit interne
Derek Bills	Directeur du bureau des placements
Brenda Boulwood	Directrice du bureau de gestion des risques



RESSOURCES

Budget

En avril 2022, le conseil d'administration a approuvé un budget administratif net pour l'exercice 2023 de 1 295 millions de dollars, ainsi que des budgets indicatifs pour les exercices 2024 et 2025. Tout en restant fidèles à une longue tradition de prudence sur le plan budgétaire, les administrateurs ont approuvé une augmentation ciblée du budget afin d'intensifier les travaux du FMI sur les enjeux mondiaux à plus long terme. Le budget administratif net réel doit augmenter en moyenne de 2 % chaque année au cours des exercices 2023 à 2025 par rapport à l'exercice 2022, avant de revenir à une trajectoire de budget réel stable, avec une première allocation de 23 millions de dollars au cours de l'exercice 2023. Le budget administratif brut (hors report) s'élève à 1 562 millions de dollars, dont 230 millions de dollars de remboursements extérieurs pour les activités de développement des capacités.

Le conseil d'administration a également approuvé un mécanisme de report pour les dépenses financées par des ressources extérieures afin de financer le programme de transformation structurelle de l'institution. Le total des ressources brutes disponibles pour l'exercice 2023 est de 1 669 millions de dollars, dont un report de 93 millions

de dollars financé par le FMI et un report de 5 millions de dollars financé par des ressources extérieures. En vue de mener des projets d'investissement dans des installations et des technologies de l'information, le budget d'équipement approuvé s'élève à 78 millions de dollars sur trois ans.

Les dépenses administratives réelles de l'exercice 2023 représentent un montant de 1 293 millions de dollars, soit 100 % du budget net approuvé et 101 % pour le budget général, hors bureaux des administrateurs et bureau indépendant d'évaluation (BIE), moyennant l'utilisation de certaines ressources reportées. Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023, incluant l'utilisation du financement précédemment approuvé, atteignent 96 millions de dollars, dont 38 millions de dollars de dépenses d'investissement directes dans des installations, 45 millions de dollars dans des technologies de l'information et 13 millions de dollars dans des licences de solutions informatiques en nuage.

Le budget de l'exercice 2023 a permis de financer les efforts déployés par le FMI pour répondre aux besoins persistants liés aux difficultés économiques et financières à court terme et aux facteurs de transformation à long terme dans le monde. Il a également servi à assurer le passage à un modèle de travail hybride et une modernisation plus poussée de l'institution. Les économies réalisées grâce à la redéfinition des priorités internes et à la réaffectation des frais de déplacement liée à la pandémie ont été utilisées pour financer ces besoins. Alors que le dialogue avec les autorités a continué de se faire partiellement par visioconférence, la demande de prêts a augmenté, compte tenu des problèmes d'endettement complexes auxquels se heurtent certains pays membres. Les programmes d'évaluation du secteur financier et les consultations au titre de l'article IV ont pleinement repris, et les activités de renforcement des capacités se rapprochent des niveaux antérieurs à la pandémie. Les stratégies du FMI concernant le changement climatique, les monnaies électroniques et les pays fragiles ou touchés par un conflit, qui ont été approuvées pour l'exercice 2023 par le conseil d'administration, sont pleinement opérationnelles.

En avril 2023, le conseil d'administration a autorisé un budget administratif net de 1 411 millions de dollars

Tableau 3.1 Budget par grande catégorie de dépenses, exercices 2022-24

(en millions de dollars)

	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023		EXERCICE 2024
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget
Budget administratif net	1 214	1 180	1 295	1 294	1 411
<i>dont</i>					
Augmentation annuelle	-	-	23	-	29
Assemblées annuelles à l'étranger	-	-	-	-	7
Recettes	246	166	268	229	295
<i>dont</i>					
Fonds fiduciaire RD	-	-	-	-	5
Financées sur ressources extérieures ¹	210	141	230	195	250
Budget administratif brut (hors report)	1 460	1 346	1 562	1 522	1 706
Exercice 2023, report financé par le FMI ²	102	-	93	-	87
Exercice 2023, report financé sur ressources extérieures	-	-	5	-	5
Autres ressources transitoires financées par le FMI ³	8	-	9	-	9
Total des ressources brutes disponibles	1 569	1 346	1 669	1 522	1 807
Budget d'équipement	79	90	78	96	108
Installations	24	22	19	38	47
Rénovation du bâtiment HQ1		-1			
Technologies de l'information	46	60	44	45	41
Solutions informatiques en nuage	10	9	15	13	20
<i>Postes pour mémoire :</i>					
Budget administratif net en Mio dollars de l'exercice 2023	1 272	1 236	1 295	1 294	1 328
Budget des Assemblées annuelles à l'étranger en Mio dollars de l'exercice 2023	-	-	-	-	7

Source : FMI, bureau du budget et de la planification.

Note : Comme les chiffres ont été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes.

¹Sauf report financé sur ressources extérieures.

²Basé sur les comptes de fin d'exercice.

³Les autres ressources transitoires correspondent aux ressources disponibles provenant d'une sous-utilisation des excédents du bureau des administrateurs ou du bureau indépendant d'évaluation au-delà de leurs limites de report.

pour l'exercice 2024. Ce montant comprend 29 millions de dollars pour la deuxième augmentation annuelle ainsi qu'une allocation de 7 millions de dollars pour les dépenses concernant les Assemblées annuelles qui se tiendront au Maroc.

Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et revenu net

Mode de financement

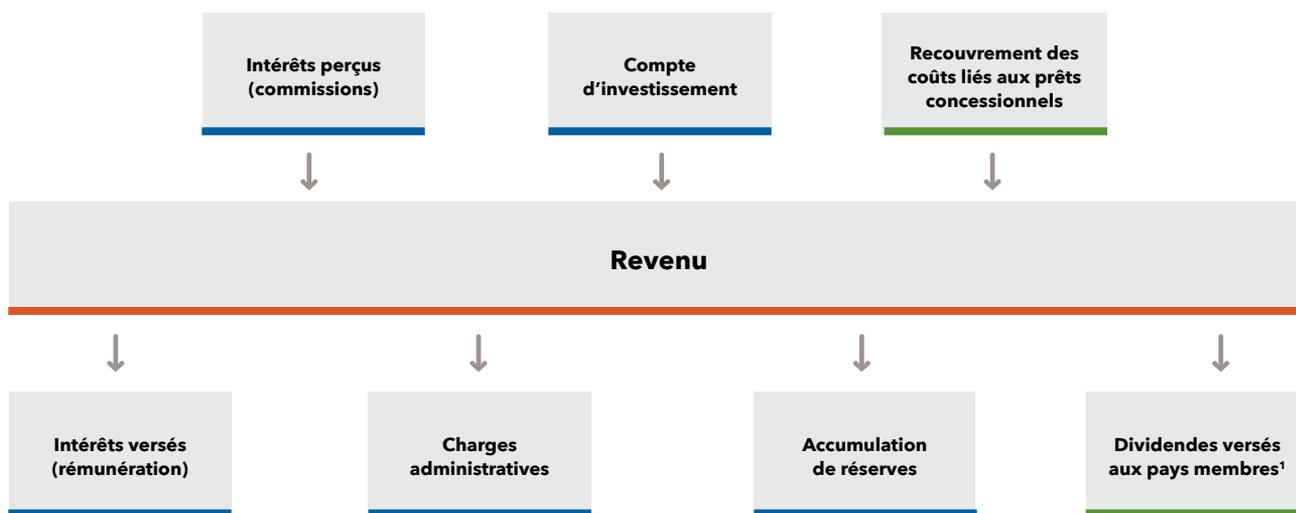
Les revenus du FMI proviennent principalement de ses activités de prêt et d'investissement (graphique 3.1). Le revenu des prêts résulte des commissions prélevées sur l'utilisation des crédits du CRG, des commissions de tirage et des commissions d'engagement. En outre, le recours aux crédits du FMI est soumis à des commissions additionnelles dans certaines situations, comme indiqué dans la deuxième partie. Le mode de financement du FMI repose également sur les revenus des

investissements générés par les actifs des sous-comptes à revenu fixe et à dotation du compte d'investissement de l'institution ainsi que par des remboursements. Compte tenu de la nature publique des fonds, la politique d'investissement du FMI se caractérise notamment par une évaluation minutieuse des niveaux de risque acceptables et par des garde-fous visant à éviter autant que possible les conflits d'intérêts réels ou présumés. En janvier 2022, le conseil d'administration a approuvé la mise à jour de la stratégie d'investissement du FMI, laquelle énonce des principes d'investissement responsable reposant sur des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, qui ont été appliqués dès l'exercice 2023.

Commissions

Compte tenu du niveau élevé de ses activités de prêt, le FMI continue de tirer l'essentiel de ses recettes des commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base (taux d'intérêt) appliqué

Graphique 3.1 Mode de financement



Source : FMI, département financier.

Note : Les cases vertes représentent les éléments qui ont été ajoutés au mode de financement en 2008.

¹Au 28 avril 2023, la politique relative aux dividendes n'avait pas encore été adoptée par les pays membres.

aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge fixe exprimée en points de base, comme indiqué dans la deuxième partie. En avril 2023, le conseil d'administration a fixé cette marge à 100 points de base pour la période allant jusqu'en avril 2024.

Le FMI prélève également des commissions additionnelles sur les montants élevés de crédit qui dépassent un seuil défini par rapport à la quote-part du pays membre concerné (commissions additionnelles fondées sur le montant) ; elles sont plus élevées lorsque ce seuil a été dépassé pendant une période donnée (commissions additionnelles fondées sur la durée) (tableau 2.1).

Outre les commissions et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du CRG. Une commission d'engagement est prélevée au début de chaque période de 12 mois sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du CRG pendant cette période. Cette commission est remboursable (sauf dans le cas d'accords au titre de la ligne de liquidité à court terme) une fois qu'un tirage a eu lieu. Le FMI perçoit également des commissions spéciales sur les arriérés pendant les six premiers mois où un pays membre accuse un retard de paiement.

Rémunération et intérêts tirés des emprunts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au CRG (« position rémunérée dans la tranche de réserve »). Le taux de rémunération de base est aligné sur le taux d'intérêt du DTS. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE ; voir la section « Financement »).

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération peuvent être ajustés au moyen d'un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les pays membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2023 s'est élevé à 1,7 milliard de DTS (2,3 milliards de dollars), ce qui correspond principalement aux revenus tirés des activités de financement, dont le niveau a été élevé, aux revenus des investissements et aux gains et pertes découlant de la réévaluation des actifs et des passifs du régime d'avantages sociaux du personnel du FMI, conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable internationale 19 « Avantages sociaux du personnel »).



Argentine

Arriérés envers le FMI

Depuis juin 2021, date à laquelle le Soudan a réglé ses arriérés envers le FMI, aucun pays n'a affiché d'arriéré prolongé envers l'institution. Pour prévenir et régler les cas d'arriérés, le FMI a mis en place une stratégie de coopération approfondie en la matière. Cette stratégie s'articule autour de trois éléments : la prévention, la collaboration renforcée et les mesures correctives. La prévention est la première ligne de défense contre l'émergence de nouveaux cas d'arriérés. Entre autres choses, cette ligne comprend : la surveillance par les services du FMI des politiques économiques des pays membres, l'imposition de certaines conditions (adoption des mesures souhaitées pour avoir recours aux ressources du FMI), l'évaluation de la capacité de remboursement des pays membres, l'évaluation des sauvegardes de la banque centrale des pays membres bénéficiaires des ressources du FMI et la fourniture d'une assistance technique. Par collaboration renforcée, l'on entend la mise en place de programmes de référence pour aider les pays membres présentant des arriérés à établir des antécédents en matière de mise en œuvre des politiques et de remboursements, conduisant à l'apurement éventuel des arriérés envers le FMI. Enfin, des mesures correctives sont appliquées, selon un calendrier progressif, pour aider les pays membres ayant des obligations financières en souffrance qui ne coopèrent pas activement avec le FMI à apurer leurs arriérés.

Financement

Le FMI octroie des financements à ses pays membres par quatre voies, qui ont toutes pour objectif le transfert de monnaies de réserve aux pays membres concernés : les prêts ordinaires (non concessionnels) à partir du CRG, les prêts concessionnels au titre du fonds fiduciaire RPC et les prêts à plus long terme du fonds fiduciaire RD (prêts présentés dans la deuxième partie) et du département

des DTS, par l'intermédiaire duquel les pays membres peuvent échanger leurs avoirs en DTS contre des monnaies de réserve.

La structure financière du FMI se caractérise en premier lieu par sa constante évolution. Au fil des ans, le FMI a mis en place et perfectionné toute une série de mécanismes et de politiques de prêt pour répondre à l'évolution de l'économie mondiale et aux besoins et situations spécifiques de ses pays membres.

Quotes-parts : d'où proviennent les ressources financières du FMI ?

Les 190 pays membres du FMI lui fournissent les ressources qu'il prête, principalement en s'acquittant de leur quote-part, qui détermine par ailleurs le nombre de votes qui leur sont attribués. Les emprunts multilatéraux et bilatéraux constituent la deuxième et la troisième ligne de défense en période de crise. Ces ressources permettent au FMI de disposer d'environ 1 000 milliards de dollars décaissables sous forme de prêts non concessionnels pour ses pays membres. Les prêts concessionnels, les financements à long terme abordables pour faire face aux difficultés structurelles à plus long terme et l'allégement de dette des pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts reposant sur des contributions.

Contribution aux ressources

Les quotes-parts déterminent le montant maximal de ressources financières qu'un pays membre s'engage à fournir au FMI.

Pouvoir de vote

Les quotes-parts constituent un déterminant clé du pouvoir de vote dans les décisions du FMI. Chaque pays membre détient un vote pour 100 000 DTS de quotes-parts en plus des votes de base (dont le nombre est le même pour tous les pays membres).

LES RÔLES MULTIPLES DES QUOTES-PARTS

Le montant maximal de financements qu'un pays peut obtenir du FMI dans le cadre d'un accès normal dépend de sa quote-part.

Les quotes-parts déterminent la part de l'allocation générale de DTS qui échoit à un pays membre.

Accès au financement

Allocations de DTS

Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part dont le montant est principalement déterminé par sa position relative dans l'économie mondiale. Le montant total des quotes-parts du FMI est de 476 milliards de DTS (environ 641 milliards de dollars)¹. La valeur du DTS, l'unité de compte du FMI, est déterminée à partir d'un panier de monnaies (voir la section « Droit de tirage spécial »).

Les quotes-parts du FMI sont par ailleurs régulièrement révisées, normalement au moins tous les cinq ans. La 16^e révision générale des quotes-parts, qui est en cours et devrait être achevée au plus tard le 15 décembre 2023, est l'occasion d'évaluer l'adéquation globale des quotes-parts ainsi que celle de leur répartition entre les pays membres du FMI. Au cours de l'exercice 2023, le conseil d'administration a remis au conseil des gouverneurs deux rapports d'étape faisant état des discussions en cours sur la 16^e révision générale des quotes-parts. Cette révision s'appuie sur les réformes de gouvernance définies lors de la révision de 2010 (14^e révision générale des quotes-parts), notamment la protection des quotes-parts et de la part des voix des pays membres les plus pauvres dans le total des voix attribuées. La formule actuelle de détermination des quotes-parts, qui a été adoptée en 2008 et sert de référence, fait également l'objet d'un réexamen.

¹Deux pays membres, l'Érythrée et la Syrie, n'ont pas encore consenti à l'augmentation de leur quote-part respective, proposée dans le cadre de la 14^e révision générale des quotes-parts. Une fois que ces pays auront accepté et versé leur quote-part respective, le montant total des quotes-parts du FMI atteindra 477 milliards de DTS.

Versement des quotes-parts

Les conditions nécessaires à la mise en application d'une augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 14^e révision générale ont été remplies le 26 janvier 2016. Cela s'est traduit par un doublement de l'ensemble des ressources, qui sont passées de 238,5 milliards de DTS (environ 321 milliards de dollars) à 477 milliards de DTS (environ 643 milliards de dollars). Au 30 avril 2023, 188 des 190 pays membres s'étaient acquittés de leur quote-part, ce qui représentait plus de 99 % du relèvement des quotes-parts, et le total des quotes-parts atteignait 476 milliards de DTS (environ 641 milliards de dollars).

Emprunts du FMI

Comme indiqué précédemment, le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. Cependant, pour compléter les ressources provenant de ce système, les fonds empruntés demeurent essentiels, au moyen des NAE et des accords d'emprunt bilatéraux (AEB), qui constituent respectivement la deuxième et la troisième ligne de défense après les quotes-parts.

Les NAE sont un ensemble d'accords de crédit concernant 40 participants qui contribuent pour un montant total de 364 milliards de DTS. Le 1^{er} janvier 2021, le montant total sur lequel portent ces accords a été doublé pour atteindre environ 361 milliards de DTS, et une nouvelle période de NAE a été fixée jusqu'à la fin de 2025. Les fonds au titre de ces accords peuvent être mobilisés lorsque les ressources du FMI doivent être complétées pour prévenir une



Maroc

dégradation du système monétaire international ou y faire face. Cette mobilisation requiert l'approbation du conseil d'administration ainsi que le consentement de participants représentant 85 % du total des accords de crédit conclus avec des participants habilités à voter. Il a été fait recours aux NAE à 10 reprises entre avril 2011 et février 2016, date de la dernière mobilisation.

Comme indiqué, les AEB constituent la troisième ligne de défense après les quotes-parts et les NAE. Le cycle actuel (2020) d'AEB, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, devrait s'achever le 31 décembre 2023, mais peut être prolongé d'une année supplémentaire. Au 30 avril 2023, 42 créanciers bilatéraux se sont engagés, dans le cadre de leur AEB de 2020, à fournir au FMI un montant total de crédit équivalant à environ 140 milliards de DTS. Les fonds au titre des AEB ne peuvent être mobilisés que si le montant des ressources du FMI autrement disponibles pour le financement tombe au-dessous d'un seuil de 100 milliards de DTS, et si les NAE sont mobilisés, ou si les ressources non engagées au titre des NAE ne sont pas disponibles. La mobilisation des AEB requiert l'approbation de créanciers bilatéraux représentant 85 % du montant total des crédits engagés.

Droit de tirage spécial

Le DTS est un avoir de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Il sert d'unité de compte du FMI et de plusieurs autres organisations internationales. Le DTS n'est pas une monnaie et ne constitue pas non plus une créance envers le FMI. Il représente plutôt une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI. Les pays membres qui participent au département des DTS (tous les membres actuels) peuvent échanger des DTS contre des monnaies librement utilisables.

La valeur du DTS repose actuellement sur un panier de cinq devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling. Un point est régulièrement fait sur ces monnaies ; la dernière réévaluation du panier du DTS a eu lieu en mai 2022, et le panier mis à jour est entré en vigueur le 1^{er} août 2022.

Au 30 avril 2023, 660,7 milliards de DTS (soit environ 890 milliards de dollars) ont été alloués aux pays



membres, dont l'allocation d'août 2021 de 456,5 milliards de DTS, la plus grande allocation de DTS de l'histoire, approuvée en raison de la pandémie encore en cours. Cette allocation a permis de fournir des liquidités supplémentaires au système économique mondial, en complétant les réserves de change des pays et en réduisant leur dépendance à l'égard d'une dette intérieure ou extérieure plus coûteuse. Les pays avaient la possibilité d'utiliser l'espace ainsi créé pour soutenir leur économie et intensifier leur lutte contre la crise.

Pour amplifier les bienfaits de cette allocation, le FMI encourage la réaffectation volontaire d'une partie des DTS des pays affichant une position extérieure solide en faveur des pays qui en ont le plus besoin. Certains pays membres se sont déjà engagés à réaffecter leurs DTS en tant que ressources de prêts ou à faire des dons au fonds fiduciaire RPC, qui accorde des prêts concessionnels aux pays à faible revenu. En outre, le fonds fiduciaire RD, opérationnel depuis octobre 2022 et principalement financé par des DTS, utilisera des DTS mis à disposition pour fournir un financement abordable à plus long terme aux pays qui entreprennent des réformes afin de se prémunir contre certains risques, comme ceux liés au changement climatique ou à une pandémie. En outre, le FMI a fourni des conseils techniques sur l'utilisation des DTS aux banques multilatérales de développement, qui discutent avec des contributeurs potentiels de leurs options pour recevoir des DTS mis à disposition. En février 2023, le FMI a approuvé cinq nouvelles banques multilatérales de développement qui sont devenues détentrices de DTS agréées.

RESPONSABILISATION

États-Unis



Le FMI est tenu de rendre des comptes à ses 190 pays membres et dispose d'un système de contre-pouvoirs pour garantir le respect des principes de responsabilisation, notamment au moyen d'audits internes et externes, d'une gestion des risques et d'une évaluation de ses politiques et activités. De même, il est attendu du personnel du FMI qu'il observe les normes de conduite les plus élevées sur le plan éthique et professionnel.



Système de contre-pouvoirs

Le FMI procède à des audits de toutes ses activités. Les mécanismes d'audit sont mis en place pour améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation, et font intervenir un cabinet d'audit externe, un comité de vérification externe des comptes indépendant et le bureau du vérificateur interne.

Le comité de vérification externe des comptes est indépendant du FMI et de son conseil d'administration. Il rend compte au conseil des gouverneurs et est chargé de superviser l'audit externe, l'audit interne, la comptabilité et les rapports financiers, la gestion des risques et les fonctions de contrôle interne du FMI.

Le bureau du vérificateur interne assure une fonction indépendante d'assurance et de conseil destinée à protéger et renforcer le FMI. Son mandat est double : 1) évaluer et améliorer, dans le cadre d'une approche systématique et rigoureuse, l'efficacité de la gouvernance du FMI, de sa gestion des risques et de ses contrôles internes ; et 2) jouer un rôle de consultant et de catalyseur pour l'amélioration des méthodes de travail de l'institution en formulant des conseils sur les meilleures pratiques et la mise au point de solutions de contrôle efficaces. Pour garantir son indépendance vis-à-vis des départements et des bureaux du FMI, le bureau du vérificateur interne rend directement compte à la Directrice générale et entretient une relation hiérarchique fonctionnelle avec le comité de vérification externe des comptes. Son programme de travail pour 2023 portait sur plusieurs domaines essentiels, notamment l'appui aux programmes de modernisation de l'institution, la transition vers un modèle de travail hybride et les considérations relatives au renforcement de la confidentialité des données.



Gestion des risques institutionnels

Le bureau de gestion des risques assure une fonction centralisée de gestion des risques au sein du FMI et constitue la deuxième ligne de l'architecture de gestion des risques et de gouvernance de l'institution. Il exerce une surveillance indépendante et un contrôle des risques institutionnels de première ligne afin de garantir la prise en considération des risques les plus sérieux dans l'ensemble des fonctions essentielles, des finances et des autres activités du FMI. Le bureau joue un rôle de chef de file et apporte l'innovation nécessaire pour repérer, évaluer, mesurer, suivre et signaler les risques, ainsi que pour établir des plans visant à y faire face. Il cherche également à renforcer et à orienter la mise en œuvre du cadre de gestion des risques institutionnels du FMI et à favoriser une solide culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution.

En décembre 2022, le conseil d'administration a approuvé la politique, le cadre, la feuille de route et le niveau de tolérance concernant la gestion des risques institutionnels du FMI, en s'appuyant sur les pratiques existantes au sein de l'institution et en englobant tous les risques institutionnels auxquels elle fait face ; la politique de gestion des risques institutionnels vise essentiellement à créer et à maintenir une culture saine de gestion des risques et à promouvoir une pratique de l'autoévaluation. Un cadre pour les déclarations sur la tolérance au risque et les niveaux de tolérance

correspondants a été approuvé par le conseil d'administration en mars 2023. Ensemble, les mesures en question favorisent la communication de données sur les risques institutionnels et leur traitement afin de gérer ces risques en fonction des niveaux de tolérance approuvés. La gestion des risques institutionnels constitue un processus intégré de gestion à l'échelle de l'institution qui vise à améliorer la prise de décision fondée sur les risques, de sorte que le FMI puisse s'acquitter de son mandat.

Le champ d'application de la politique de gestion des risques institutionnels approuvée prévoit des évaluations et des analyses prospectives des risques stratégiques, administratifs, opérationnels, financiers, de réputation, environnementaux, sociaux et de gouvernance pour toutes les activités du FMI, afin d'améliorer la prise de décision fondée sur les risques. Le cadre de gestion des risques institutionnels comprend neuf composantes interdépendantes : 1) la prise en compte des informations sur les risques dans la prise de décision stratégique ; 2) la tolérance aux risques ; 3) la gouvernance des risques et la remontée des informations ; 4) la culture du risque, étayée par la formation et la communication ; 5) les dispositifs de contrôle ; 6) les mesures visant à faire face et remédier aux risques ; 7) les politiques relatives aux risques ; 8) l'infrastructure de données sur les risques ; et 9) les procédures de gestion des risques.



Tirer des enseignements du passé

Le bureau indépendant d'évaluation (BIE) réalise des évaluations objectives et indépendantes portant sur des questions relevant du mandat de l'institution et fondées sur des critères pertinents. Il est totalement indépendant de la direction et des services du FMI, et fonctionne de façon autonome par rapport au conseil d'administration. Le BIE a pour objectif de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution, et d'appuyer la gouvernance institutionnelle et les responsabilités de surveillance du conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2023, les évaluations du BIE ont principalement porté sur les mesures d'urgence prises par le FMI face à la pandémie de COVID-19, sur ses activités de développement des capacités et sur sa coopération avec les petits pays en développement. En outre, le BIE a récemment publié un ouvrage sur les enseignements tirés de sa deuxième décennie d'existence et sur les défis qu'il devra relever. De plus amples informations sur le BIE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ieo.imf.org>.



Relations avec le public

Le FMI rencontre régulièrement les dirigeants et les autorités des pays, et a souvent l'occasion de s'entretenir avec un large éventail de représentants du secteur privé, des médias et de parties prenantes non gouvernementales, notamment le milieu universitaire, des organisations de la société civile, des parlementaires, des syndicats et des mouvements de jeunesse. Ces occasions de dialogue lui permettent d'expliquer ses pratiques et d'apprendre de ses interlocuteurs dans l'optique d'améliorer la qualité de ses conseils.



Éthique et comportement du personnel

Le bureau de la déontologie aide le FMI à faire respecter des normes de conduite éthiques rigoureuses et à préserver la réputation de l'institution et de son personnel en matière de probité, d'intégrité et d'impartialité. Dirigé par la conseillère en déontologie, il est indépendant et rend directement compte à la Directrice générale. Le bureau de la déontologie offre à la direction et au département des ressources humaines des conseils sur les normes déontologiques au sein de l'institution, propose des activités de formation et de sensibilisation, et formule des orientations et des avis confidentiels sur les règles de conduite à l'intention de l'ensemble du personnel du FMI. Il supervise la certification annuelle de la conduite éthique et des valeurs fondamentales, ainsi que le dispositif de déclaration de situation financière.

Le médiateur est chargé d'apporter une aide confidentielle, impartiale, indépendante et informelle pour résoudre les problèmes rencontrés dans le cadre du travail. Le bureau des enquêtes internes mène des enquêtes et des investigations sur les allégations de mauvaise conduite, y compris les violations du Code de conduite. La plateforme de signalement des irrégularités du FMI, administrée par un tiers indépendant, est à la disposition des membres du personnel ou du grand public qui souhaitent signaler de manière anonyme et confidentielle des actes supposés de mauvaise conduite impliquant des employés de l'institution.

Le 16 décembre 2022, le conseil d'administration a approuvé un plan de mise en œuvre visant à renforcer davantage le cadre de gouvernance institutionnelle et d'intégrité des analyses. Ce plan fait suite à la revue des garanties institutionnelles, que le conseil d'administration a menée à bien le 30 juin 2022. Ladite revue a été réalisée de manière intégrée, avec la participation d'un groupe de pilotage du conseil d'administration, de la direction de l'institution, de deux groupes de travail des services du FMI et d'un groupe externe d'experts de haut niveau. Elle a révélé que les mécanismes de sauvegarde du FMI sont généralement robustes. Elle a également permis de repérer des domaines dans lesquels les dispositifs visant à assurer l'intégrité des données et des analyses pourraient être renforcés et où le fonctionnement harmonieux et efficace du système de règlement des différends internes du FMI pourrait être consolidé. Le plan de mise en œuvre de la revue des garanties institutionnelles prévoit un ensemble complet de réformes des politiques et des processus en place pour répondre aux recommandations formulées à l'issue de la revue. Ces réformes s'articulent autour de quatre axes principaux : l'intégrité des données et des analyses ; la capacité à diriger ; l'instauration de la confiance et l'accroissement de la transparence en ce qui concerne le règlement des différends et le cadre d'intégrité ; et le renforcement du système de règlement des différends et de ses procédures. L'avancement de ce plan fait l'objet d'un suivi attentif et sera soumis à une validation indépendante du bureau du vérificateur interne.

Évaluations des sauvegardes

Lorsque le FMI accorde un prêt à un pays membre, il effectue une évaluation des sauvegardes pour obtenir l'assurance raisonnable que la banque centrale du pays concerné est en mesure de gérer les ressources que l'institution lui apporte et de communiquer des données monétaires fiables dans le cadre du programme appuyé par le FMI.

À la fin d'avril 2023

381 évaluations

ont été menées dans

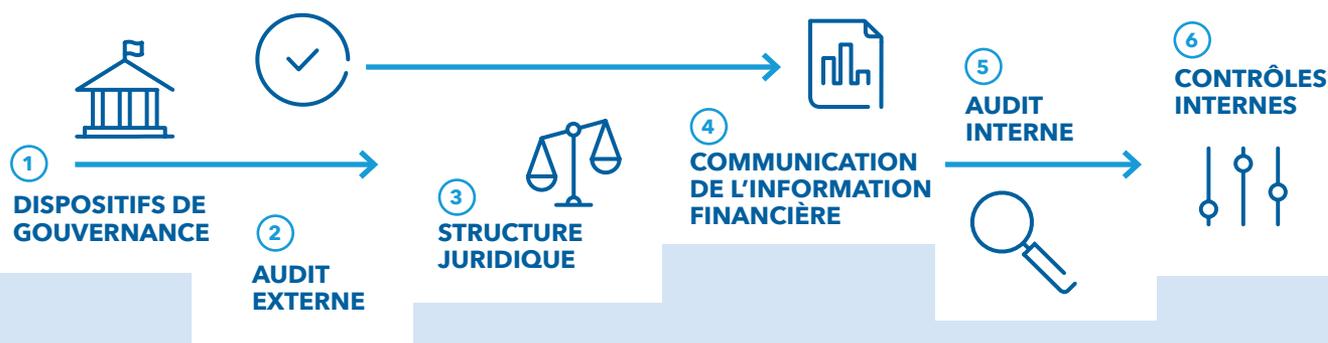
106 banques centrales
dont 15 pendant l'exercice 2023



ÉVALUATIONS
DES SAUVEGARDES
MENÉES À CE JOUR

PLUS D'INFORMATIONS EN LIGNE

L'évaluation porte sur six éléments du fonctionnement de la banque centrale :



Les évaluations portent sur six éléments du fonctionnement de la banque centrale : 1) dispositifs de gouvernance ; 2) mécanisme d'audit externe ; 3) structure juridique et autonomie ; 4) dispositif de communication des données financières ; 5) mécanisme d'audit interne ; et 6) système de contrôle interne. Entre l'année 2000 et la fin du mois d'avril 2023, 381 évaluations portant sur 106 banques centrales ont été réalisées ; parmi ces évaluations, 15 ont été achevées pendant l'exercice 2023.

Le FMI assure un suivi des améliorations du dispositif de sauvegardes que les banques centrales s'efforcent d'apporter et de la mise en œuvre des recommandations qu'il a formulées dans ce domaine. Le suivi se poursuit tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés ; environ 84 banques centrales font actuellement l'objet d'un suivi. L'activité de suivi porte sur 22 banques centrales de plus par rapport à la période préalable à la pandémie de COVID-19, en raison des financements accordés aux pays membres pour faire face aux répercussions de cette crise.

Le FMI procède également à des revues des sauvegardes budgétaires du Trésor public lorsqu'un pays membre demande un accès exceptionnel aux ressources de l'institution et qu'une grande partie de ces fonds (au moins 25 %) est destinée à financer le budget de l'État. À l'issue de la revue de la politique des sauvegardes

effectuée en 2022, cette exigence concernant une revue des sauvegardes budgétaires a été élargie de façon à prendre en considération les cas d'exposition à un crédit combiné élevé, se caractérisant par le fait qu'au moins 25 % des ressources soient également destinées au financement du budget. Au cours de l'exercice 2023, deux revues des sauvegardes budgétaires ont été réalisées, et une était en cours à la fin de l'exercice.

Durant la même période, dans le cadre des revues des sauvegardes, des séminaires régionaux de sensibilisation à cette question ont été organisés en présentiel à l'Institut de formation pour l'Afrique à Maurice, au Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient au Koweït et à l'Institut multilatéral de Vienne en Autriche. Ces séminaires ont mis en évidence les meilleures pratiques internationales en matière de sauvegardes et ont permis aux responsables des banques centrales de mettre en commun leurs données d'expérience. Par ailleurs, un forum de haut niveau sur la gouvernance des banques centrales organisé à l'intention des fonctionnaires des banques et de leurs auditeurs externes s'est tenu à Dubaï. Il a porté sur l'évolution récente des questions liées à la gouvernance et au passage au numérique, telles que la technologie financière (« fintech ») et les monnaies numériques de banque centrale.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

La préservation de l'environnement et les initiatives philanthropiques sont au cœur du programme de responsabilité sociale du FMI.

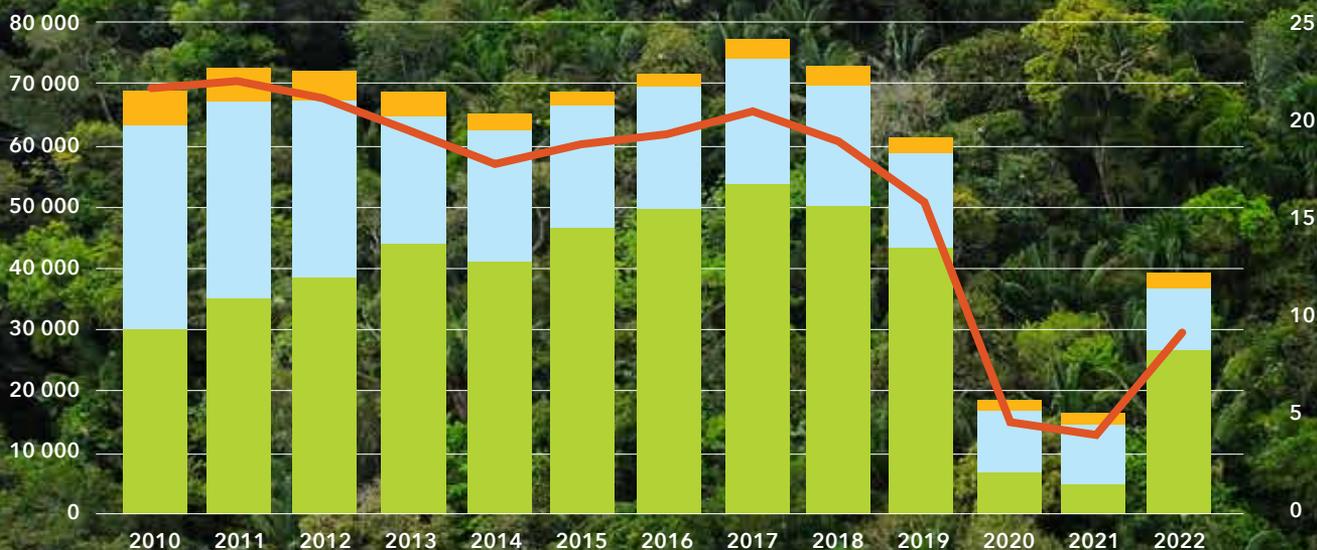




Graphique 3.2 Émissions de gaz à effet de serre du FMI en valeur absolue et émissions par employé de l'institution, 2010-22

(Émissions de GES, en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone)

Intensité des émissions



- PÉRIMÈTRE 1 : ÉMISSIONS MOBILES, ACHATS DE COMBUSTIBLES ET ÉMISSIONS FUGITIVES
- PÉRIMÈTRE 2 : ACHATS D'ÉLECTRICITÉ
- PÉRIMÈTRE 3 : INTENSITÉ DES ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS, AUX VOYAGES PROFESSIONNELS, AUX SERVICES DE COURSIER ET D'EXPÉDITION, AUX BIENS ACHETÉS ET À LA PRODUCTION DE DÉCHETS
- (TONNES D'ÉQUIVALENT DE DIOXYDE DE CARBONE / EMPLOYÉ DU FMI)

Les émissions totales de 2022 représentent 64 % des émissions de 2019, avant la pandémie, et les émissions par employé pour 2022 ont diminué de 44 % par rapport à 2019.

Source : FMI, département services intégrés et équipements.



Préservation de l'environnement

Le FMI est déterminé à réduire l'incidence de ses activités sur l'environnement. Alors que la pandémie prend fin et que l'institution reprend ses activités habituelles, le changement climatique reste une menace majeure pour la croissance et la prospérité à long terme. Face à cette menace, le FMI a intensifié ses travaux sur le changement climatique et son appui aux pays membres pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques d'atténuation et d'adaptation. L'institution prend également des mesures pour faire progresser ses objectifs opérationnels en matière de préservation de l'environnement.

Depuis 2010, l'empreinte carbone du FMI est activement mesurée, et des dispositions ont été prises pour réduire les émissions de l'institution. De fortes réductions d'émissions ont été réalisées dans le cadre des activités du siège, mais l'intensification de la coopération avec les pays membres a entraîné une augmentation des émissions dues aux voyages à titre professionnel. En 2021, la création du conseil pour la préservation de l'environnement a constitué une étape importante dans la réduction de l'incidence des activités du FMI. Ledit conseil est chargé de conseiller et d'orienter la direction sur les questions opérationnelles liées à l'environnement auxquelles l'institution fait face, ce qui est essentiel pour l'établissement de jalons et d'objectifs permettant de mieux mesurer les progrès accomplis.

Avec la reprise du cours normal des activités, les membres du personnel sont retournés au siège ou dans les bureaux extérieurs, et les voyages en mission ont entièrement repris. Il en résulte une augmentation sensible de l'empreinte carbone du FMI par rapport à ses niveaux les plus bas, atteints pendant la pandémie (graphique 3.2). Malgré cela, les émissions totales et les émissions par employé restent nettement inférieures aux niveaux antérieurs à la pandémie, ce qui s'explique en grande partie par la réduction des voyages en mission et par la diminution des déplacements des employés dans le cadre du nouvel environnement de travail mis en place après la pandémie. De nouvelles augmentations sont toutefois attendues en 2023.

Programme « Giving Together »

« Giving Together », le programme philanthropique du FMI, est financé par les dons des employés et des retraités, et par des contributions de contrepartie de l'institution.

Au cours des dernières années, de multiples crises, notamment les catastrophes liées au changement climatique, la guerre menée par la Russie en Ukraine et l'augmentation du coût de la vie, ont aggravé les difficultés rencontrées par les populations du monde entier. Face à cette situation humanitaire, toute la communauté du FMI s'est massivement mobilisée au cours de l'exercice 2023. Le montant total des dons des employés et des retraités, les contributions de contrepartie versées par l'institution ainsi que les dons et contributions recueillis dans le cadre du programme « Giving Together » ont permis de fournir plus de 5,2 millions de dollars à des œuvres caritatives au cours de l'exercice. Ce montant comprend 4,75 millions de dollars de dons versés par les employés et les retraités, ainsi que les contributions de contrepartie du FMI (graphique 3.3).

Campagne de dons et opérations de secours à la suite de catastrophes naturelles

Environ 64 % des membres du personnel ont contribué à la campagne de dons de l'exercice 2023 entre le 1^{er} novembre 2022 et le 6 janvier 2023. Conjointement avec les retraités, ils ont collecté 3,3 millions de dollars en dons et en contributions de contrepartie pour soutenir des organismes dans la région métropolitaine de Washington et dans le monde entier.

En outre, des collectes de fonds ont été organisées dans le cadre du programme « Giving Together » pour financer des opérations de secours à la suite des catastrophes naturelles survenues au Malawi, au Mozambique, au Nigéria, au Pakistan, en Syrie, en Türkiye et au Yémen. Des contributions d'un montant total de plus de 600 000 dollars ont été versées à des organismes de secours internationaux qui apportent une aide et un soutien essentiels aux enfants et aux familles touchés sur place.

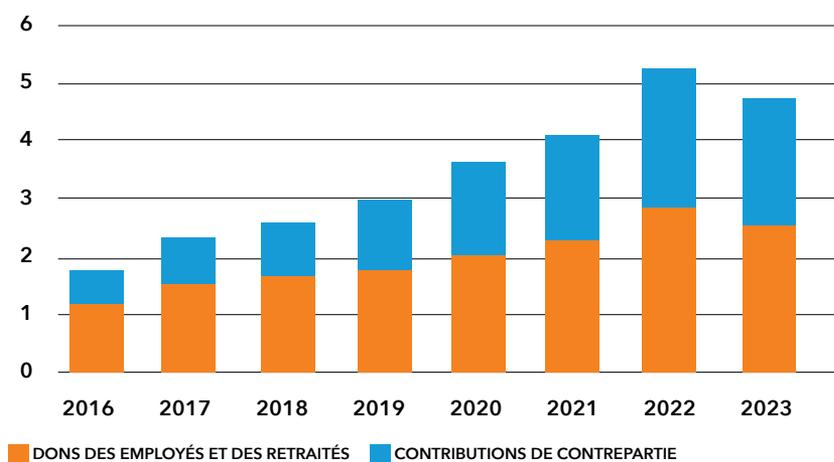
Dons et contributions de l'institution

Le FMI aide des œuvres de bienfaisance de la région métropolitaine de Washington et des collectivités du monde entier à sortir de la pauvreté et de la crise en soutenant des initiatives locales par l'intermédiaire de partenariats et de dons annuels. Au cours de l'exercice 2023, le montant correspondant aux dons effectués dans le cadre du programme « Giving Together » et aux contributions de l'institution à des organismes caritatifs du monde entier s'est élevé à 455 000 dollars. Une grande partie de cette somme a été consacrée à des programmes et services qui viennent en aide aux personnes de couleur, aux femmes et aux jeunes. Au total, des dons ont été versés à 35 organismes au service de populations défavorisées dans 16 pays répartis sur quatre continents.

La direction générale a versé des contributions au nom de l'institution pour un montant total de 120 000 dollars à l'occasion de missions menées dans des pays en développement, notamment en Bosnie-Herzégovine, au

Graphique 3.3 Dons et contributions de contrepartie

(en millions de dollars ; exercices 2016-23)



Source : FMI, département de la communication.

PARMI LES BÉNÉFICIAIRES
DU PROGRAMME « GIVING TOGETHER »
AU COURS DE L'EXERCICE 2023

632 000 \$

collectés pour financer des activités humanitaires et des opérations de secours à la suite de catastrophes naturelles

455 000 \$

de dons en faveur d'œuvres de bienfaisance du monde entier ont été versés à

35

organismes répartis sur

4

continents



Diversité, égalité femmes-hommes et inclusion

En août 2022, le FMI a obtenu pour la troisième fois la certification de la fondation Economic Dividends for Gender Equality (EDGE). En 2017 et 2019, le FMI a reçu le premier niveau de certification « EDGE Assess ». Reconnaisant les progrès réalisés au cours des dernières années, les auditeurs approuvés par la fondation ont accordé au FMI le deuxième niveau de certification, « EDGE Move ». En janvier 2023, le bureau de la diversité et de l'inclusion a présenté au conseil d'administration la mise à jour 2022 de la stratégie relative à la diversité et à l'inclusion. Cette mise à jour comprend un résumé des progrès accomplis par le FMI dans la réalisation des objectifs fixés pour 2025, les principales initiatives entreprises depuis le rapport 2020-21 sur la diversité et l'inclusion et un plan d'action pour les deux prochaines années. La proportion de fonctionnaires originaires de régions sous-représentées parmi les contributeurs et les cadres continue d'augmenter, mais les progrès sont inégaux, et il convient de redoubler d'efforts si l'on veut atteindre les objectifs fixés pour les postes de direction d'ici à la fin de l'exercice 2025. Les missions de recrutement se déroulent à nouveau en personne et, s'appuyant sur les enseignements tirés de la pandémie, le FMI continue de faire appel à un vivier plus étoffé de candidats via des échanges par visioconférence. L'institution continue de réaliser des progrès notables en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes, en particulier au niveau le plus élevé, où les femmes occupent 40 % des postes de chef de département. Elle élargit la portée de son action en matière de diversité et d'inclusion pour prendre en considération l'origine ethnique, et s'efforce d'instaurer un environnement de travail accessible et inclusif pour tous, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Cameroun, en Dominique, au Maroc, en Mauritanie, en République de Moldova, au Tchad et en Zambie, afin de soutenir des œuvres de bienfaisance locales.

Bénévolat

Au fur et à mesure que les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont été levées, les membres du personnel se sont mobilisés à l'échelon local dans le cadre d'activités de bénévolat. Que ce soit à titre individuel ou au sein d'un groupe, ils ont participé à diverses activités philanthropiques au cours de l'année, notamment en emballant des trousseaux d'hygiène à l'intention des victimes de crises humanitaires ou en faisant don de bicyclettes à des personnes vivant dans des pays en développement.

En outre, à l'occasion du jour férié en l'honneur de Martin Luther King Jr., ils ont participé à une activité de bénévolat organisée dans le cadre du programme « Giving Together » en partenariat avec Horton's Kids et Nourish Now, deux associations à but non lucratif qui se consacrent à l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants et des familles vivant dans des quartiers défavorisés de Washington et ses environs. Ils ont rassemblé les ingrédients non périssables nécessaires à l'élaboration d'une recette saine et nutritive que les familles peuvent facilement réaliser à la maison.

Le 1^{er} août 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel du conseil d'administration* pour l'exercice clos le 30 avril 2023. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le conseil d'administration pour l'exercice achevé le 30 avril 2023, lesquels figurent sur le site Web du *Rapport annuel*. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2023, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI ainsi qu'à l'adresse suivante : www.imf.org/AR2023. L'audit externe a été supervisé par le comité de vérification externe des comptes, composé de M. Ethevenin (président), M. Paape et M. Isingoma, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



KRISTALINA GEORGIEVA

Directrice générale et Présidente du conseil d'administration



Vous pouvez consulter et télécharger le *Rapport annuel 2023* ainsi que les états financiers et des ressources complémentaires sur le site Web du *Rapport annuel* du FMI.

www.imf.org/AR2023

Le présent *Rapport annuel* a été établi par la division de rédaction et de publication du département de la communication du FMI, en consultation avec d'autres départements du FMI. Placée sous l'autorité du comité des évaluations du conseil d'administration, présidé par Philip Jennings, l'équipe qui a rédigé ce rapport était supervisée par Christoph Rosenberg et Linda Kean. Celle-ci était notamment composée de Peter Walker (rédacteur en chef), Nasim Amini Abbas (éditeur et responsable de projet) et Denise Bergeron (responsable de production).

© 2023 Fonds monétaire international. Tous droits réservés.

Design : Feisty Brown, feistytbrown.com

Design Web : Cantilever, cantilever.co

Photographies :

Photo FMI/Mosaab El Shamy : couverture

Photo FMI/Mohamed Somji : p. 2-3

Photo FMI/Kim Haughton : p. 6, en haut, au centre, en bas

Photo FMI/Mosa'ab Elshamy : p. 7

Photo FMI : p. 8-9

Photo FMI/Kim Haughton : p. 10-11

Photo FMI/Lisa Marie David : p. 14

Photo FMI/Kim Haughton : p. 15

Photo FMI/Andrew Caballero-Reynolds : p. 16-17

Photo FMI/Lisa Marie David : p. 19

Photo FMI/Lena Mucha : p. 20-21

Photo FMI/Jake Lyell : p. 22-23

Photo FMI/Kim Haughton : p. 24-25

Photo FMI/Jake Lyell : p. 26

Photo FMI/Daouda Corera : p. 27

Photo FMI : p. 28

Shutterstock/Michel Arnault : p. 29

Shutterstock/cfalvarez : p. 30

Photo FMI/Lena Mucha : p. 31

Photo FMI/Andrew Caballero-Reynolds : p. 32

Shutterstock/Marius Dobilas : p. 34-35

Photo FMI/Bruno Deméocq : p. 41

Photo FMI/Jake Lyell : p. 44

Unsplash/Riccardo Chiarini : p. 50-51

Photo FMI/life14.com : p. 50, en bas

Photo FMI/Tom Brenner : p. 52-53

Photo FMI/Eric Kampherbeek : p. 53, au centre

Photo FMI : p. 54-55

Photo FMI : p. 56-57

Photo FMI/Mosa'ab Elshamy : p. 60

Photo FMI/Sarah Pabst : p. 63

Photo FMI/Mosa'ab Elshamy : p. 64

Photo FMI/Daniel Beloumou : p. 65

Photo FMI/Sarah Silbiger : p. 66

Photo FMI/Mosa'ab Elshamy : p. 70-71

Photo FMI/Raphael Alves : p. 72-73

Photo FMI/Daouda Corera : p. 75

FMI
RAPPORT ANNUEL
2023



PUBLICATIONS



FRENCH